



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



\*\*\*\*\*

**INSTITUT NATIONAL DES METIERS D'ART, D'ARCHEOLOGIE ET DE LA CULTURE**

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DE MUSIQUE ET ART DRAMATIQUE**

\*\*\*\*\*

**MEMOIRE DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN MUSIQUE**

\*\*\*\*\*

**Sujet :**

**Problématique de la contribution de la musique de fanfare au développement social, économique et culturel d'une ville : création d'un championnat de fanfares dans la Commune d'Abomey-Calavi**

**Présenté par :**

**Sous la direction de :**

**Codjo Samson TOHOSSOUSSI**

**Pr Bienvenu KOUDJO**

**Professeur titulaire des Universités**

**Année académique : 2021-2022**

**(Promotion 2015-2018)**

## Sommaire

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Dédicace .....                                                                    | II  |
| In memorium .....                                                                 | III |
| Remerciements .....                                                               | IV  |
| Définition de sigles.....                                                         | V   |
| Liste des photos :.....                                                           | VI  |
| Résumé .....                                                                      | VII |
| Introduction .....                                                                | 1   |
| Chapitre 1 <sup>er</sup> : Cadre théorique et méthodologique de la recherche..... | 2   |
| Chapitre 2 : Traitement et analyse des résultats d'enquête .....                  | 32  |
| Chapitre3 : Présentation du projet professionnel .....                            | 41  |
| Conclusion.....                                                                   | 52  |
| Références bibliographiques .....                                                 | 53  |
| Table des matières .....                                                          | 55  |

## **Dédicace**

Je dédie ce travail à ma mère Antoinette KPODAN et à mon oncle Monny Bernardin ASSAN.

## **In memorium**

Ce travail est réalisé en mémoire de mon feu père Dassi Albert TOHOSSOUSSI.

## **Remerciements**

La réalisation de ce travail ne peut être possible sans l'accompagnement et la confiance de plusieurs personnes. Je remercie particulièrement le Professeur Bienvenu KOUDJO, mon Directeur de mémoire pour sa disponibilité, ses précieux conseils, et pour l'autonomie qu'il m'a accordée dans mon travail de recherche. Je n'oublie pas mes professeurs de l'INMAAC pour leurs encadrements et conseils ainsi que tout le personnel de l'INMAAC.

Je remercie ensuite mon épouse Odette SINSOU, mes enfants Kpondéhou, Noudagbéet Dagbéli, mon grand frère Bavon HOUVI, mes amis Erick- Hector HOUNKPE et Toussaint SAGBO FANOU pour leurs nombreux soutiens.

Je remercie enfin Fred Borry et à Astride de l'Union des Fanfares de France, tous les musiciens de la fanfare, tous les cadres de l'administration culturelle et tous les promoteurs culturels qui ont accordé de l'intérêt à ce travail, en me consacrant une partie de leur temps.

## **Définition de sigles**

**INMAAC** : Institut National des Métiers d'Art, d'Archéologie et de la Culture

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture

**UFF** : Union des Fanfares de France

**CMF** : Confédération Musicale de France

**CFBF** : Confédération Française des Batteries Fanfares

**FEIACA** : Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs

## Liste des photos

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Photo 1: le clairon</b> (téléchargée sur internet) .....                                | 18 |
| <b>Photo 2 : la trompette de cavalerie</b> (téléchargée sur internet).....                 | 18 |
| <b>Photo 3: le clairon basse</b> (téléchargée sur internet).....                           | 18 |
| <b>Photo 4: le cor de chasse</b> (téléchargée sur le internet).....                        | 19 |
| <b>Photo 5 : le cor</b> (téléchargée sur internet) .....                                   | 19 |
| <b>Photo 6 : le bugle</b> (téléchargée sur internet).....                                  | 20 |
| <b>Photo 7: l'euphonium</b> (téléchargée sur le site de l'Uff) .....                       | 20 |
| <b>Photo 8 : Le saxhorn</b> (téléchargée sur internet).....                                | 20 |
| <b>Photo 9 : le sousaphone</b> (téléchargée sur le site de l'Uff) .....                    | 21 |
| <b>Photo 10 : le trombone</b> (téléchargée sur internet) .....                             | 21 |
| <b>Photo 12 : le tuba</b> ( téléchargée sur internet) .....                                | 22 |
| <b>Photo 13 : le saxophone ténor</b> ( téléchargée sur le site de l'Uff).....              | 22 |
| <b>Photo 14 : la flûte</b> (téléchargée sur internet).....                                 | 23 |
| <b>Photo 15: la clarinette</b> (téléchargée sur internet).....                             | 23 |
| <b>Photo 16 : la grosse caisse</b> (téléchargée sur internet) .....                        | 23 |
| <b>Photo 17 : la caisse claire</b> (téléchargée sur internet) .....                        | 24 |
| <b>Photo 18: la cymbale</b> (téléchargée sur internet).....                                | 24 |
| <b>Photo 19 :Carnaval de fanfare dans la ville d' Abomey</b> .....                         | 47 |
| <b>Photo 20 : Animation de fanfare à la place Goho</b> .....                               | 47 |
| <b>Photo 21 : Animation de fanfare sur la tombe du fondateur de fanfare à Abomey</b> ..... | 48 |

## Résumé

La musique de fanfare est pratiquée dans tous les pays du monde et sa contribution au développement est largement reconnue. Au Bénin, en se basant sur une moyenne de trois fanfares par arrondissement, on estime à plus de 600, les fanfares qui animent le pays. La commune d'Abomey-Calavi, le périmètre de notre recherche, en abrite plus de 50.

Mais force est de constater que ce riche patrimoine culturel est inexploité dans les programmes de développement culturels certainement parce que sa contribution au développement est très peu perçue par les décideurs.

Notre travail a essayé de montrer comment la musique de fanfare contribue au développement d'une ville sur les plans social, culturel et économique et la nécessité de la promouvoir dans la ville d'Abomey-Calavi.

Au plan social, elle crée et entretient des liens sociaux entre les populations, un gage de la cohésion sociale donc du développement durable.

Au plan culturel, elle assure la sauvegarde et la promotion du répertoire chansonnier et rythmique du pays ainsi les modes vestimentaires.

Au plan économique, elle alimente le tissu économique local par diverses activités génératrices de revenus qui lui sont liées : vente et réparation des instruments de musiques, location de moyens de déplacement ou achat de carburant, confection d'uniformes, etc. Les prestations sont conditionnées par le paiement d'un cachet qui est réparti aux musiciens. C'est donc une activité à impacts économiques.

Pour promouvoir cette musique et accroître ses impacts positifs pour le développement de la ville d'Abomey-Calavi, nous avons proposé la Création d'un Championnat de fanfares dans la ville.

**Mots clés :** musique de fanfare, développement social, développement économique, développement culturel, championnat de fanfare.

## Introduction

L'article 31 de la loi N°91-006 du 25 Février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin dispose que « *les pouvoirs publics encouragent la décentralisation de la vie culturelle à travers le suivi des programmes culturels des associations régionales de développement, l'édification d'infrastructures d'animation culturelle dans les régions, municipalités et villages, l'organisation des manifestations culturelles à l'échelon local et national* » et l'article 50 de la même loi stipule que « *la promotion artistique et culturelle contribue, au même titre que les autres secteurs du développement, à la création de la richesse nationale et requiert à cet égard, une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des opérateurs économiques* ».

Dans la Commune d'Abomey-Calavi, ces dispositions législatives vieilles de plusieurs décennies sont inappliquées. Le secteur culturel en général et la musique de fanfare en particulier, restent encore les parents pauvres des projets de développement de la ville en ce XXI<sup>e</sup> siècle où le secteur culturel est mondialement reconnu comme le socle du développement durable.

Face à cette situation qui freine d'une certaine manière le développement de la commune, nous avons pris la décision de nous pencher dans le cadre de notre licence en musique, sur le sujet : Problématique ***de la contribution de la musique de fanfare au développement social, économique et culturel d'une ville : création d'un championnat de fanfares dans la commune d'Abomey-Calavi.***

Pour ce faire, nous allons en un premier temps, présenter le cadre théorique et méthodologique de notre recherche, ensuite les résultats de la recherche et enfin, notre projet professionnel.

## **Chapitre 1<sup>er</sup> : Cadre théorique et méthodologique de la recherche**

Tout travail scientifique s'inscrit dans un cadre théorique et méthodologique. Les lignes suivantes exposent le cadrage théorique et méthodologique de notre travail. La justification du choix du sujet, la revue documentaire, la problématique abordée, les objectifs, les résultats de la recherche, la clarification conceptuelle et la méthodologie adoptée sont les principaux menus de ce chapitre.

### **1.1. Contexte théorique**

#### **1.1.1. Justification du choix du sujet**

Initié à la trompette par un musicien de la fanfare, nous avons fait nos premières expériences musicales, dans plusieurs fanfares déambulatoires d'Abomey- Calavi, de Cotonou et d'autres villes du Bénin avant la création en 2003, de la fanfare scénique ALLE'STONES, qui fait petitement son chemin sur le fichier musical international.

Lors d'une tournée en Europe en 2012 avec la fanfare ALLE'STONES, nous avons eu l'occasion de rencontrer des fanfares européennes. Les discussions menées avec les musiciens de ces fanfares, nous ont permis de réaliser la place accordée à cette pratique musicale dans le processus de développement des grandes villes du monde. Des scientifiques, des collectivités locales, des entreprises, des organisations de la société civile, L'Etat central etc., se mobilisent autour de cette musique en organisant régulièrement des festivals, des concours, des colloques, des formations etc .

Ayant constaté qu'en Afrique en général et au Bénin en particulier, les fanfares sont reléguées au second plan, Pour combler le vide évènementiel qui s'observe au Béni, nous avons élaboré et réalisé en 2013, le festival VANGBE, le tout premier festival de fanfares dans la commune d'Abomey-Calavi. Ce festival a accueilli douze (12) fanfares de la commune. Avec ces dernières, nous avons su l'ampleur cette pratique musicale dans la commune et par conséquent dans tout le pays.

Malgré ce nombre impressionnant de fanfares, très peu de projets sont réalisés pour assurer la promotion de cette filière musicale qui pour beaucoup, n'apporte pas grande chose au développement. Cette situation ne convient pas à notre entendement d'où la nécessité de mener

une recherche scientifique, pour éclairer les esprits sur son importance dans le processus de développement d'une ville.

### 1.1.2. Revue de la littérature et état de la question

Notre travail de recherche s'inscrit dans la théorie de la dimension culturelle du développement et met en exergue la contribution de la musique de fanfare, au développement social, économique et culturel d'une ville.

Pour comprendre la contribution de la musique de fanfare au développement d'une ville, il faut d'abord comprendre ce que c'est que le développement. C'est pourquoi nous avons jugé utile de rappeler l'historique et l'évolution du concept de développement. Le concept aurait vu le jour, le 20 Janvier 1949 lors du discours prononcé par le Président Américain Harry Truman, « *Nous devons nous engager dans un programme audacieux et utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et la croissance économique dans les régions sous-développés* ». Depuis cette date, son contenu n'a cessé d'évoluer. Selon Truman, le progrès scientifique et la croissance économique sont les deux indicateurs du développement. Pour développer les pays du Tiers Monde, il faut de « *larges transferts financiers internationaux en faveur des Etats du Tiers monde de manière à leur permettre d'accumuler le capital nécessaire à un seuil d'investissement décisif pour amorcer une modernisation industrielle accélérée* » (Sawadogo, 1987)

Dans les années 1960 et 1970, cette approche essentiellement économique du développement a montré ses limites. Les milliards de fonds investis par les développeurs dans les pays sous – développés, n'ont pas atteint les buts pour lesquels ils avaient été alloués. Face à cette crise, la nécessité de revoir le contenu du développement et les stratégies employées jusque-là s'est imposée à la communauté internationale. On a assisté alors à un changement dans la formulation des politiques de développement. Ainsi vit le jour, **la dimension culturelle du développement** a pris forme et a été analysé progressivement depuis la conférence mondiale de Venise (1970) et au cours des conférences régionales qui se sont succédées : Helsinki (Europe, 1972), Yogyakarta (Asie, 1973), Accra (Afrique, 1975), Bogota (Amérique, 1978).

C'est la conférence mondiale de Mexico (1980) qui a permis d'approfondir le concept et de consolider autour du terme, les prises de positions de l'UNESCO au profit de la dimension culturelle du développement.

A la conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982), le développement a été défini comme : « *un processus qui va au-delà de la simple croissance économique et intègre toutes les dimensions de la vie et toutes les énergies d'une communauté, dont les membres doivent participer à l'effort de transformation économique et social et aux bénéfices qui en résultent* ». Et la culture comme : « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances* ».

Dès lors, des institutions internationales, des organisations régionales et sous -régionales, des organisations de la société civile, des gouvernements locaux, ont multiplié des actions pour promouvoir cette nouvelle approche du développement par le bas. Citons quelques d'actions menées dans ce sens.

En 1999, la Banque Mondiale et l'UNESCO ont organisé conjointement à Florence, une conférence intergouvernementale intitulée « *la Culture compte* ». Les conférenciers ont reconnu que la culture est un capital d'une importance primordiale pour le développement durable. La même année, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a organisé le forum « *développement et culture* » qui a reconnu aussi, la place de la culture dans le processus de développement des Etats.

En 2005, l'UNESCO a adopté « *la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* », un mécanisme majeur de la régularisation internationale des industries culturelles dont l'un des objectifs est le renforcement du développement culturel et de la coopération culturelle internationale via la mise en place d'un Fonds International pour la Diversité culturelle.

Au regard des dynamiques actuelles du secteur culturel, l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont le traité a fait abstraction du secteur culturel, a fini par s'intéresser au secteur en créant depuis 2003, la Direction des Arts , de la culture et des Nouvelles Technologies. Cette Direction a changé de dénomination en devenant, la Direction du

Patrimoine et des Arts. L'institution sous régionale a proposé à ses Etats membres, un projet de politique commune de développement culturel, qui a été adopté par acte additionnel N° 06/2013/KKEG/UEMOA du 24 octobre 2013.

La République du Bénin n'est pas restée en marge de cette nouvelle orientation du développement. Elle a ratifié plusieurs accords internationaux et s'est dotée entre autres d'une Charte culturelle, qui encourage le développement des industries culturelles, la décentralisation culturelle et la promotion des arts.

Il ressort de ce qui précède que toute la communauté internationale, place la culture au cœur des stratégies de développement durable. Les arts faisant partie intégrante de la culture, voyons les écrits sur la musique de fanfare, l'art auquel s'est intéressé ce travail de recherche.

En effet, la musique de fanfare a fait l'objet de plusieurs écrits dans les pays développés. Des recherches pluridisciplinaires, des magazines et des colloques, sont consacrés à ce genre musical dans ces pays. Des statistiques de fanfares sont disponibles et montrent l'ampleur de cette pratique musicale. Dans son livre, *la production de la culture*, Gérôme Guibert a montré l'importance des fanfares. Selon lui, l'implantation des orphéons (chorales et fanfares) a permis à l'Eglise et à l'Etat d'éduquer musicalement le peuple et de réviser le répertoire chansonnier pour participer à la création d'un esprit national. Il a expliqué que grâce aux inventions de sax, on a assisté à la multiplication des formations instrumentales à partir de 1860-1870 dans toute l'Europe. De 2500 en 1875, elles passèrent à 10.000 en 1900 en France. En URSS, 9600 chœurs, orchestres et formations instrumentales ont été recensés en 1962<sup>1</sup>. La Fédération du Tyrol Sud, VerbandSudtirolerMusikkapellen de l'Italie, a annoncé qu'en 1955, la fédération comptait 161 fanfares contre 172 en 1957 ; 176 en 1967, 184 en 1978 et 201 en 1986<sup>2</sup>. L'ouvrage, *Les Mondes de l'harmonie*<sup>3</sup> mentionne qu'au début des années 2000 près de 42% des jeunes de moins de 24ans pratiquaient la musique d'instrument à vent en Alsace en France. Dans l'ouvrage, *Les Bandas de Musica en el mundo*,<sup>4</sup> l'auteur a indiqué que en Espagne, les

---

<sup>1</sup>Dimitri B.Kabaleoski, « Education musicale en Russie » in : « journal de la confédération musicale de France » N°184, juin-juillet 1965

<sup>2</sup>. information de la fédération recueillie par Martin Laurent

<sup>3</sup>. Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon, Emmanuel Pierru, *Les Mondes de l'harmonie*. Enquête sur une pratique musicale amateur, Paris, La Dispute, 2009, P.51)

<sup>4</sup>.Bernado Adam Ferrero, *Les Bandas de Musica en el mundo*, Madrid, 1986, p.143

régions de Alicante, Castellon et Valence, regroupaient à elles seules, 302 fanfares dans les années 1980. En Belgique et dans la même période, 307 fanfares <sup>5</sup>et harmonies ont été recensées en Wallonie seulement<sup>6</sup>. En Italie, au début de la même année, l'association ANBIMA<sup>6</sup> a recensé 1434 fanfares dans le pays. En 1985, l'Office Fédéral de la Statistique de la Suisse a compté plus de 2000 fanfares selon l'ouvrage *Musique de Romandie*<sup>7</sup>. Au Pays-Bas, la KNFM (*Koninklijke Nederlandse Federatie van Muisekverenigingen*) <sup>8</sup> a annoncé qu'en 1975, elle avait 758 fanfares membres tandis qu'en 1992, article publié dans *Brass Bulletin*<sup>9</sup> a indiqué que dans cette période, le pays regroupait au total 4450 ensembles d'instruments à vent amateur. L'article met l'accent sur le petit village de Wolder. Dans ce village de 2000 habitants, on dénombre 240 personnes qui jouent dans les deux fanfares du village, l'*Excelsior* et la *Juliana*. Les exemples font légions dans d'autres pays du Nord.

Des thèses ont été consacrées à la musique de fanfare dans diverses universités européennes. Au Royaume-Uni, Trevor Herbert, a dirigé une thèse en Histoire en 2000 à l'Université d'Oxford de New York dont le titre est : « *The British Brass Band : A Musical and Social History* ». En Espagne, Olga Sanchez Albacete Huedo a fait sa thèse de doctorat sur l'étude de la fanfare municipale de Albacete à l'Université de Salamanca en 2008 : « *La Banda Municipal de Musica de Albacete : desde sus origenes hasta la primera decada del siglo XX* <sup>1</sup>. En France, pour son doctorat en musicologie à l'Université de Rennes en 2011, Jérôme Cambon a étudié les orphéons du Maine-et-Loire sous le thème « *les trompettes de la République. Harmonies et Fanfare en Anjou sous la Troisième République* ». Patrick Péronnet a également soutenu sa thèse de doctorat en musicologie à l'université Paris IV en 2012 avec pour thème : « *Les enfants d'Apollon. Les ensembles d'instruments à vent en France de 1700 à 1914. Pratiques sociales, insertions politiques et création musicale* ». Cette liste non exhaustive, montre l'intérêt que la communauté scientifique des pays du nord, accorde à ce genre musical.

Préoccupée par les bienfaits de la musique, l'UNESCO a organisé à Bruxelles du 28 juin au 9 juillet 1953<sup>10</sup>, une conférence internationale sur le rôle et la place de la musique dans l'éducation des jeunes et des adultes. Cette rencontre s'est intéressée à l'éducation des

---

<sup>5</sup>. *150 ans d'Harmonie et Fanfare en Belgique*, catalogue d'exposition organisé par le crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1980, p.22, 24, 26

<sup>6</sup>. Bernado Adam F., op.cit, p.180

<sup>7</sup>. Charles-Henri Bovet et Dominique Gurchod, *Musique de Romandie*, p.167

<sup>8</sup>. Information recueillie par Martin Laurent

<sup>9</sup>. Archives de l'unesco, Rapport concernant la conférence internationale sur le rôle et la place de la musique dans l'éducation des jeunes et des adultes. Bruxelles, 29 juin-9 juillet 1953, unesco, Paris, 30 Novembre 1953, p.10

---

musiciens non professionnels et donc au monde amateur. Tous les genres musicaux sont concernés et les fanfares sont bien représentées. Plusieurs orchestres à vent ont participé à l'animation des journées bruxelloises. Dans leurs conclusions, les conférenciers ont reconnu « *que la musique est favorable au développement et à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, qu'elle contribue à l'harmonie des relations en commun, et qu'elle crée la compréhension mutuelle entre les collectivités de différentes formes de culture* ». Il a été demandé à l'institution onusienne d'encourager et de faciliter les échanges de groupes musicaux non professionnels entre les communautés des différents pays. Ainsi, la pratique musicale doit pouvoir par les rencontres et les échanges, participer aux progrès de l'humanisme et de l'internationalisme. Parmi les participants à cette conférence, une association a été créée en 1949 à Ostende représentant le mouvement orphéonique. Il s'agit de la Confédération Internationale des Sociétés de Musique Populaire (CISMP), devenue Confédération Internationale des Sociétés Musicales (CISM) en 1950. Elle est fondée par des Belges, des Français, des Néerlandais et des Suisses alémaniques, dans un esprit de fédéralisme européen. Reconnue par l'UNESCO, elle entend chapeauter les différentes fédérations nationales de fanfares et se fixe des objectifs ambitieux : sauvegarder les intérêts communs des associations affiliées sur le plan international, encourager la formation et le perfectionnement dans le domaine musical, favoriser et organiser des rencontres internationales, notamment en direction de la jeunesse. Il s'agit donc de défendre la musique à vent et de développer des coopérations entre fédérations, orchestres et musiciens.

L'espace germanique a vu également la création en 1974, de l'Internationale Gesellschaft zur Erforschung und Forderung des Blasmusik (IGEB)- société internationale pour la recherche et l'encouragement de la musique à vent. Rattachée à l'université de Graz en Autriche, cette association effectue des recherches sur les orchestres à vent et mène des réflexions sur la pratique amateur au sein de ces groupes. Pour promouvoir les fanfares, elle organise des congrès et publie des études historiques, techniques et pédagogiques, mais elle demeure essentiellement centrée sur le monde germanique.

Il arrive régulièrement que des organisations de fanfares de différents pays, se mettent ensemble pour développer des projets. C'est le cas de la Confédération Musicale d'Allemagne et de la

---

10 Archive de l'UNESCO, Rapport concernant la conférence internationale sur le rôle et, la place de la musique dans l'éducation des jeunes et des adultes . Bruxelles , 29 Juin – 9 juillet 1953 , UNESCO , PARIS, 30 Novembre 1953, p.10

Confédération Musicale de France(CMF) qui organisèrent du 19 au 24 avril 1964, un premier stage franco- allemand de musique à vent à klippeneck (RFA). Près de 130 jeunes des deux pays se retrouvent pour partager leur passion et perfectionner leur technique instrumentale. La formation est encadrée par des professeurs allemands et français, le matin est consacré aux répétitions et l'après-midi aux visites. Un grand concert a clôturé le stage en présence des présidents de la CFM et de la Fédération Musicale Allemande, Albert Ehrmann et Eugène Weber, ainsi que du Ministre Allemand de la famille, Bruno Heck. Après avoir écouté un arrangement de chansons européennes, les organisateurs rappellent que « *la musique est un langage international capable de procurer aux hommes ne parlant pas la même langue le moyen de se comprendre en exprimant les mêmes sentiments* » et ainsi espérer une amitié durable entre les peuples « *pour faire une Europe unie* ».

Dans la même perspective, l'Equipe de Recherche Sur Les Sociétés et Culture de l'Espagne Contemporaine (l'ERESCEC) a organisé une journée d'étude franco-espagnole à Paris, le 08 mai 1993, sur le thème « *Sociétés musicales et chantantes en Espagne. XIXe –XXe siècle* » pour montrer l'intérêt des sociétés musicales dans un pays.

Des magazines internationales comme *le Brass Bulletins* et *La Gazette des Cuivres* sont spécialisées dans la musique de fanfare et donnent des informations, depuis plusieurs décennies, sur l'historique des fanfares européennes ; des éclairages sur leurs répertoires et des témoignages de musiciens et de compositeurs à l'échelle européenne.

Dans presque tous les pays développés, les fanfares sont structurées en de nombreuses organisations de la société civile de formes variées allant des sociétés aux confédérations, en passant par des fédérations. En Belgique, on a, à titre d'exemple, *la Fédération Royale Musicale de la région de Bruxelles capitale*. Elle regroupe toutes les sociétés de musique et de chant Bruxelloises (harmonies, fanfares, brass band, symphonies, ensembles de cuivres de Bruxelles). L'un de ses objectifs est de servir les intérêts des fanfares. En Suisse, on a entre autres, *la Fédération des Fanfares d'Ajoie*. Elle organise plusieurs évènements de fanfares dont le *concours jurassien des solistes et des ensembles*, le *concours national des solistes et des ensembles*, le *concours suisse de musique pour la jeunesse*.

Nous avons eu le privilège d'entrer en contact avec l'union des Fanfares de France qui nous a parlé d'autres organisations faîtières de fanfares en France. Nous avons jugé utile de parler de

ces grandes confédérations de fanfares qui assurent la pérennité des fanfares dans ce pays. Il s'agit de: la Confédération Musicale de France (CMF), l'Union des Fanfares de France (l'UFF) et la Confédération Française des Batteries Fanfare (CFBF).

Née en 1855 sous l'appellation de la Fédération Musicale de France, l'actuelle Confédération Musicale de France obtient une reconnaissance officielle en 1905, se renomme la Confédération Musicale de France en 1906 et est reconnue en 1957, comme une association d'utilité publique. De nos jours, la CMF regroupe 112 délégations départementales et régionales, plus de 1000 établissements d'enseignement artistique et près de 4500 ensembles musicaux de toutes formes représentant 300.000 adhérents. Elle a développé depuis 160 ans une vraie connaissance du secteur musical amateur. En 1991, elle a entrepris d'harmoniser progressivement son enseignement avec celui de l'Etat, pour permettre aux élèves des écoles de musiques ou des écoles rurales à elle affiliées de rejoindre le conservatoire. Depuis 1986, la CMF a mis en place le Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales (DADSM) et en 1996, le Certificat Régional du Premier degré du DADSM dans les Régions. De commun accord avec l'Etat, le Ministère de l'Education Nationale, elle a créé en 1999, le premier diplôme d'Etat de Direction d'ensemble à vent qui a deux dominantes, l'une pour les harmonies et l'autre pour les batteries-fanfares. Elle initie et réalise plusieurs projets dont le championnat national de brass band de la France.

L'Union des Fanfares de France (UFF), quant à elle fut fondée à Paris en 1906 sous le nom de l'Union des Fanfares, de Trompes de chasse, de Tambours et Clairons de France et des Colonies. Elle obtient son agrément du Ministère de l'Education Nationale, le 11 décembre 1961 et celui de la Culture et de la Communication, le 8 novembre 1979. Il s'agit d'une confédération musicale nationale qui rassemble des groupes musicaux, des batteries-fanfares, des harmonies-fanfares, des harmonies comme des fanfares et brass bands constituées en association, répartis sur l'ensemble du territoire français et regroupés en fédérations régionales et unions départementales. Elle regroupe près d'une vingtaine de Fédérations régionales et unions départementales. Elle mène comme actions, la formation des cadres, futurs cadres et musiciens, l'évaluation individuelle des apprenants et l'évaluation collective des ensembles, les rencontres et festivals en Régions, les projets et l'accompagnement pour l'obtention des subventions au Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs (FEIACA) instauré par le Ministère de la Culture en 2011, les actions de promotion du

répertoire, les partenariats, l'information, l'organisation de colloques et de stages annuels dans diverses spécialités musicales.

La Confédération Française des Batteries Fanfares (CFBF) est née en 1980, avec comme objectif d'œuvrer au développement et progrès technique des formations musicales populaires et particulièrement des formations composées d'instruments d'ordonnance, les batteries – fanfares. La batterie-fanfare est un orchestre relativement jeune. Sa création remonte aux années 1950. Sa composition repose principalement, sur un regroupement de tous les instruments d'ordonnance à sons naturels et à usage essentiellement militaire jusqu'au XXe siècle. Comme ses sœurs aînées, la CFBF donne accès à des outils pédagogiques innovants, un programme de formation de cadres associatifs (campus formation Batterie fanfare), un centre de ressources (méthodes et partitions) et propose à ses sociétés, un accompagnement pédagogique et associatif personnalisé. Elle appuie ces dernières, pour obtenir des subventions au Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs (FEIACA). Signalons que les trois organisations, se mettent régulièrement ensemble pour porter des projets communs.

Pour promouvoir la musique de fanfare, des festivals et concours nationaux comme internationaux sont régulièrement organisés dans les pays développés. Depuis le XIX e siècle, les concours forment une véritable institution du monde orphéonique. Le principe est à chaque fois le même : chaque orchestre doit interpréter un morceau imposée et un programme libre devant un jury qualifié. Ces épreuves permettent d'évaluer le niveau des ensembles et de les classer. Dans le cas des concours internationaux, la concurrence entre les orchestres est d'autant plus forte qu'elle se double d'une confrontation implicite, entre les pays. Pour les musiciens, les concours internationaux offrent également une occasion unique de voyager et de découvrir des pays étrangers.

Enumérons quelques évènements d'envergure internationale.

- *Le WereldMusiek concours (WMC)* de Kerkrade : basé au Pays- Bas, il est le prestigieux concours de fanfares au monde. Il n'est pas étonnant que ce pays soit l'hôte d'une telle organisation, tant la culture des cuivres et de la fanfare en général est enracinée dans la population. Créé en 1951, il est organisé tous les quatre ans et accueille des formations amateurs, venues du monde entier. Le meilleur reçoit le titre de champion du monde de musique à vent. La première édition du concours, a reçu entre 50.000 à 200.000 visiteurs.

Quatre-vingt-quatre(84) groupes amateurs en provenance de 14 pays, principalement de l'Europe de l'ouest et du Nord s'étaient affrontés. Dès l'édition suivante, en 1954, 150 fanfares venues de 17 pays dont le Canada, ont concouru et 400.000 personnes ont assisté à vingt-six(26) jours de festivités.

- *Le Festival international d'ensembles dixieland de Tarragone* : situé en Espagne, il organise depuis 1994, des programmes avec des brass bands du monde entier, mais aussi avec des ensembles ethniques de musique du monde comme le DirtyDozenBrass Band des Etats –Unis , le Boban Markovic Orkerstra de la Serbie, le Brass Band Jaipur Kawa de l'Inde, ou le Taraf Goulamas occitan de la France.
- Aux Etats- Unis, *le Grand festival Américain de Brass Band (Great AmericainBrassBand Festival)* a lieu chaque année à Daville depuis 1990 et attire dès début juin des amateurs des Etats -Unis, du Canada et d'Europe.L'association nord-américaine de BrassBand, organiseannuellement, un congrès sur les fanfares et aussi des concours de Brass Band comme au Royaume – Uni et dans des pays Européens.
- En France, on a par exemple *le festival international de fanfare de Lille* qui a réalisé son 12<sup>e</sup> édition les 22 et 23 septembre 2018 et dont le programme tourne autour des concerts de rue, des animations de quartiers, du grand concours et des piques niques. Il est organisé par le réseau de fanfares « ca Pistonne », une association de fanfares françaises créée en 2012. Le festival est itinérant et est chaque organisé par la fanfare qui a décroché le premier prix de l'édition précédente .*Le festival des fanfares de Montpellier* qui en est à sa 25<sup>e</sup> édition en 2020 et annulé à cause de la pandémie du covid-19. Il accueille des fanfares en provenance de plusieurs pays européens. C'est l'association L'Arc- en – ciel des Faubourgs qui l'organise en collaboration avec d'autres associations partenaires. *Le concours national des fanfares des Beaux – Arts*, une fête des élèves et anciens élèves de l'Ecole Nationale supérieur des beaux- arts (ENSBA) et des Ecoles d'architecture qui sedéroule tous les quatre ans au mois de juin /juillet qui voit s'affronter des fanfares des Beaux-arts. Il est organisé par La Grande Masse des beaux –Arts et ses fanfares affiliées dites « Fanfares des beaux –arts ». C'est l'un des évènements les plus importants des festivités parisiennes d'étudiants et d'anciens élèves. Y participent également des Fanfares des Beaux- Arts venues de toute la France et des fanfares des autres écoles (Art déco, médecine ; Ingénieurs...) d'ailleurs qui viennent concourir.

Si en occident on observe de la documentation sur les fanfares, en Afrique, il y a très peu d'écrits sur ce genre musical. Des événements sont également rares alors que les groupes de fanfares existent en grand nombre. Le promoteur du Festival international des Fanfares du Togo, Monsieur D. koffi WETTI, peint bien la situation en ces termes :

*En Afrique de l'ouest en général et au Togo en particulier, la musique fanfare a été promue par les églises et par conséquent, quand on en parle, les gens n'ont leurs idées que sur les réalités liturgiques évangéliques et aussi ; ce sont les pompes funèbres qui l'exploitent des fois, alors que sous d'autres cieux, la musique fanfare est considérée autrement et fait partie des activités culturelles fortement soutenues (Togonews,2015)*

Parlant de festivals et de concours de fanfares sur le continent, il faut remarquer aussi qu'il en a très peu. Nous n'avons eu d'informations que sur trois festivals qui soient exclusivement dédiés aux fanfares dans toute la sous -région ouest -africaine. Il s'agit du **Festival international de musique fanfare** duTogo,du **Festival fanfare Gospel** au Bénin et du **Fanfare'stival** en Côte d'ivoire.

Essayons de présenter chacun de ces événements.

- *Le festival international de musique fanfare du Togo*, est initié par l'association Groupe Artistique Frieden depuis 2009. Il se déroule sur 10 jours dans diverses villes togolaises : Lomé, kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara. Il a pour objectifs d'assainir la musique fanfare, de pérenniser la musique fanfare et de professionnaliser les musiciens fanfare au Togo. Au menu des programmes du festival, on a des concerts, des caravanes de rue, des ateliers de formations (workshops), des échanges culturels, des visites touristiques. Il a accueilli en 2015, deux fanfares françaises et bénéficie du soutien du Fonds d'Aide à la Culture du Togo.
- *Le Festival fanfare Gospel* qui se déroule au Bénin est une initiative de l'association portant le même nom que l'évènement. Il est créé en 2018 et a une forte connotation religieuse, comme l'indique le mot gospel. Il invite donc des fanfares des églises apostoliques, de la Pentecôte de la Foi mais aussi quelques fanfares civiles et institutionnelles comme la fanfare La Voix des Anges, la fanfare de la Police Républicaine et la fanfare de l'Université polytechnique IrgibAfrica.
- *Le Fanfare'stival*, le festival des fanfares de Côte d'Ivoire,est créé en 2019 et s'est tenu les 11 ,12 et 13 octobre 2019 à Gand- Bassam avec pour parrain artistique le célèbre MEIWAY.

Cet festival exclusivement dédié aux fanfares et harmonies de la Côte d'Ivoire a prévu dans son programme un concours aux fins de récompenser les meilleures fanfares à travers des présélections régionales. L'évènement est accompagné par l'UNESCO, le Ministère en charge de la culture, la Mairie de Bassam et d'autres sponsors et mécènes.

Il ressort de notre recension d'écrits que la musique de fanfare est un domaine très peu exploré par les recherches scientifiques en Afrique et au Bénin. Pour l'avons abordé suivant la problématique ci-dessous.

### **1.1.3. Problématique**

La problématique de notre travail est constituée d'une question centrale déclinée en trois questions secondaires.

**La question centrale :** Quelle est la contribution de la musique de fanfare au développement d'une ville ?

**Les questions secondaires :**

1. Comment est née la musique de fanfare dans le monde et au Bénin ?
2. En quoi les fanfares contribuent-elles au développement social, économique et culturel de la ville d'Abomey-Calavi ?
3. Quels sont les problèmes que rencontrent les acteurs du secteur et comment faire pour résoudre ces problèmes ?

### **1.1.4. Objectifs de la recherche**

En entreprenant cette recherche, nous poursuivons les objectifs suivants :

**Objectif général :** connaître l'histoire de la musique de fanfare et montrer son importance de dans le processus de développement d'une ville

**Objectifs spécifiques :**

1. Répertoire les fanfares et les événements de fanfares existants sur le territoire de la commune d'Abomey-Calavi ;
2. Evaluer leurs impacts sur le plan social, économique et culturel de la ville ;
3. Proposer des solutions aux problèmes rencontrés par les acteurs du secteur.

### **1.1.5. Hypothèses de la recherche**

Tout au long de notre travail, nous avons essayé de vérifier trois hypothèses à savoir :

#### **Hypothèse 1**

Le nombre de fanfares exerçant sur le territoire de la Commune d'Abomey-Calavi n'est pas négligeable mais elles ne bénéficient d'aucun événement pouvant les promouvoir.

#### **Hypothèse 2**

Les fanfares ponctuent les moments forts de la vie des populations et jouent un rôle capital dans le processus du développement social, économique et culturel de la ville.

#### **Hypothèse 3**

Pour jouer convenablement leurs partitions dans le processus de développement de la ville, les fanfares ont besoin de se structurer, d'être renforcées techniquement et de bénéficier d'un événement capable d'assurer leur promotion.

### **1.1.6. Résultats attendus**

Au terme de la recherche, les résultats ci-dessous sont attendus:

1. L'importance des fanfares pour le développement d'une ville est mieux perçue par les décideurs ;
2. Les fanfares de la commune d'Abomey-Calavi sont répertoriées, structurées et renforcées musicalement et administrativement ;
3. Un championnat de fanfares est créé dans la ville pour promouvoir cette musique.

### **1.1.7. Clarification conceptuelle, typologie des fanfares et histoire de la fanfare**

#### **1.1.7.1 Clarification conceptuelle**

Pour éviter des confusions de terminologie, il nous semble indispensable de clarifier le concept de fanfare afin que les lecteurs sachent de quoi nous parlons.

Genre musical à part entière, la fanfare fait l'objet de nombreuses définitions qui amènent le linguiste Alain Rey à en faire un concept polysémique. Le dictionnaire étymologique de la langue française (1865) d'Adolphe Mazure, nous apprend que, le terme fanfare signifie

« *musique joyeuse et bruyante* » et serait proche de « *fanfaron* », de « *fanfaronnade* » et de « *forfanterie* », provenant tous du mot latin « *fari* » qui signifie « *parler avec excès* ».

En musicologie, le concept désigne un ensemble musical formé d'instruments à vent (bois ou cuivres) et de quelques instruments percussions ; un ensemble formé uniquement de cuivres ou un court motif musical ayant la fonction de signal exécuté surtout par des trompettes dans les cérémonies militaires. Il désignerait aussi un passage joué par les cuivres au style proche de la musique militaire et de chasse dans la musique savante et dans les suites pour orchestre du XVIII<sup>e</sup> siècle indiquant un bref passage avec de rapides successions d'accords joués par les instruments à vents.

En ethnomusicologie, on désigne par fanfare, une mélodie utilisant de préférence de grands intervalles (tierce, quarte, quinte). Jean-Louis Perrier, éditeur du premier guide des fanfares en France, décrit les fanfares comme « *des ensembles instrumentaux qui ponctuent les moments forts de la vie d'une communauté* ». Cette définition de Louis Perrier cadre bien avec notre recherche. En effet, dans le cadre de notre étude, nous entendons par fanfare, un ensemble d'instruments à vent et de percussions qui produisent de la musique joyeuse et bruyante au sens du dictionnaire étymologique de la langue française cité plus haut.

#### 1.1.7.2 Typologie des fanfares

Il existe cependant plusieurs types d'ensembles à vent qui se différencient, selon leur orchestration c'est-à-dire selon la nature des instruments à vent utilisés. On distingue la fanfare, l'harmonie, l'harmonie-fanfare, la batterie-fanfare et le brass band. Essayons de décrire chacun de ces ensembles.

- **La Fanfare ou l'orchestre de fanfare :** terme générique désignant un groupe d'instruments à vent, généralement des cuivres à pistons mais pas exclusivement, et de percussions, qui est capable de défiler. Le nombre de cuivres n'est pas défini comme c'est le cas avec le Brass Band britannique.
- **L'harmonie ou l'orchestre d'harmonie ou encore le marching band :** c'est un orchestre formé d'instruments à vent (bois et cuivres) et éventuellement de percussions et quelquefois de cordes (guitares basse, guitare électrique, etc.). Il ne joue qu'en formule concert.
- **L'harmonie-fanfare :** une formation intermédiaire entre l'harmonie et la fanfare, qui rassemble toutes sortes d'instruments à vent, y compris des cuivres sans pistons dits

instruments « naturels » ou d'ordonnance. Elle se distingue par son caractère hétéroclite, dû à la difficulté de trouver sur place les musiciens nécessaires à la constitution d'un ensemble structuré soit en harmonie, soit en fanfare. Elle peut aussi bien défiler ou jouer de manière statique.

- **La batterie- fanfare ou fanfare de cavalerie :** un ensemble formé uniquement de cuivres naturels et de percussions. Les instruments naturels sont des cuivres d'avant l'invention des pistons et sont limités, car ils ne peuvent que jouer les notes situées sur les harmoniques de leur son fondamental. C'est pourquoi les sonneries militaires n'utilisent que les notes de l'accord parfait. On l'appelle aussi clique. En 1936, la Musique de l'Air placée y ajoute des tambours. Au fil des années, l'instrumentation évolue en même temps que le répertoire. Les premières œuvres se contentent des instruments d'ordonnance auxquels, on ajoute les clairons basses, les trompettes basses et contrebasses à pistons (seuls instruments à systèmes) avec un accompagnement rythmique de caisse claire, de grosse caisse, de cymbales. Progressivement, d'autres percussions sont adoptées. De nos jours, de nombreuses expériences sont réalisées avec des instruments « invités », instruments à sons naturels dans d'autres tonalités comme la guitare basse, saxhorn basse ou euphonium (adopté définitivement), la trompette à pistons, le trombone, le piano, la violoncelle, l'accordéon, la flûte, le saxophone, le chant, les drums etc...
- **Le Brass Band :** équivalent anglais de la fanfare, c'est un ensemble avec une nomenclature formatée, qui ne comprend que des cuivres à tube coniques (cornets bugle, saxhorns), des trombones et des percussions. On en distingue actuellement deux types : le brass band du type britannique très orchestral datant du XIX<sup>e</sup> siècle et celui du type New Orléandais souvent de dimension réduite datant du XX<sup>e</sup> siècle et voué au jazz. Il comporte parfois des bois et des cordes. Très répandu dans le Royaume-Uni et ses anciennes colonies, mais aussi dans d'autres pays qui l'ont également adopté, le brass band du type britannique comporte surtout des saxhorns à sons doux (10 cornets à pistons, 1 bugle, 3 saxhorns alto, 2 saxhorn baryton, 2 euphoniums) plus 1 trombone et 4 tubas mais pas de cor ni de trompette. Son effectif minimum est de 35 musiciens. Tous ces instruments ont une perce conique et large, ce qui donne à l'ensemble un son homogène et velouté. La raison de cette nomenclature rigoureuse est qu'au Royaume-Uni, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des compétitions ont été organisées afin de désigner les meilleurs brass bands du pays. Pour mettre tous les groupes à égalité, ces concours impliquaient que les concurrents

soient strictement comparables du point de vue de leur composition. Les progrès de la facture instrumentale, et notamment la généralisation du piston impulsé par Adolph Sax, ont favorisé la spectaculaire augmentation du nombre de brass bands à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les lecteurs peuvent se poser la question de savoir ce qui différencie la musique de fanfare des autres genres musicaux.

En effet, la musique de fanfare répond à trois critères pouvant permettre de la différencier des autres pratiques musicales. D'abord, c'est un ensemble d'instruments à vent (cuivres et bois) et de percussions **joués par des amateurs**, c'est-à-dire des gens qui ne prennent pas la musique comme leurs principales sources de revenu, mais qui la jouent par plaisir, pour assouvir leur passion de la musique. Ensuite, c'est une formation musicale **de plein air**, dont le but premier est de **jouer à l'extérieur**. Enfin, c'est une musique **en marche** jouée par un groupe en uniforme **qui défile** pour animer la cité. C'est un orchestre de la déambulation. Voilà les trois critères qui différencient la musique de fanfare des autres genres musicaux. Cette véritable spécificité de la musique de fanfare favorise son développement et augmente les types de scènes possibles et les lieux d'exposition au public. C'est ce qu'explique Laurence Baron :

*Les fanfares sont de fait, une proposition artistique différente du théâtre, de la danse, du cirque mais qui fait entièrement partie d'une programmation de rue. Les fanfares peuvent jouer en fixe ou en déambulatoire, sur une place, dans la rue, renforcer un projet global (ex : participation à la clôture du festival...). Hormis les instruments à transporter, elles sont techniquement autonomes, permettent les liens entre les spectacles fixes, elles sont facilement repérables, puisque sonores, permettent rapidement une ambiance festive.*(Uffinfo,2009)

Présentons à présent, les différents instruments utilisés dans la musique de fanfare.

#### ❖ **Les cuivres naturels ou les instruments d'ordonnance**

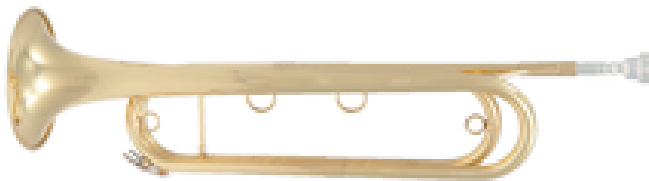
Ce sont des instruments à vent utilisant une embouchure mais sans pistons, dont les notes sont produites par la seule modulation des lèvres sur l'embouchure. On les appelle également des instruments d'ordonnance. On distingue :

- **Le clairon** : inventé en 1822 par Antoine Courtois, c'est un instrument à vent de la famille des cuivres, sa tonalité est en Si bémol. Au départ, c'est un instrument d'ordonnance qui servait à la transmission d'ordre dans les régiments d'infanterie et de marine grâce à des sonneries facilement reconnaissables (l'appel, le rassemblement, etc.)



**Photo 1: le clairon** (téléchargée sur internet)

- **La trompette de cavalerie** : Instrument d'ordonnance, elle a la taille et l'aspect d'une trompette classique, mais sans piston et avec un tube long. Sa tonalité est en Mi bémol.



**Photo 2 : la trompette de cavalerie** (téléchargée sur internet)

- **La Trompette basse** : C'est un instrument de longueur double du clairon et de la trompette de cavalerie traditionnelle et qui sonne une octave plus bas.



**Photo 3: le clairon basse** (téléchargée sur internet)

- **Le cor de chasse:** C'est un instrument accordé en Mi bémol à ne pas confondre avec la trompe de chasse. Il est constitué d'un tube enroulé se terminant par un pavillon évasé, d'une coulisse sur la branche d'embouchure, permettant de modifier la tonalité et d'accorder les instruments entre eux, et d'une embouchure sur laquelle le musicien pose ses lèvres.



**Photo 4: le cor de chasse** (téléchargée sur le internet)

❖ **Les cuivres à pistons :**

Contrairement aux cuivres naturels, ils sont dotés de pistons qui leur permettent d'émettre plus de notes que les instruments d'ordonnance. On a :

- **Le cor :** le cor d'harmonie ou cor français s'apparente au cor de chasse. Il est présent tous les orchestres d'harmonie. Sa perce (forme de l'intérieur du tube) conique lui donne un son doux et riche en harmonique



**Photo 5 : le cor** (téléchargée sur internet)

- **Le bugle :** instrument à vent de la famille des saxhorns (petits tubas), il a un son très doux et très rond. Il a théoriquement le même registre que la trompette en Si bémol et demande l'application des mêmes doigtés.



**Photo 6 : le bugle** (téléchargée sur internet)

- **L'euphonium** : il rappelle le saxhorn avec trois ou quatre pistons et se différencie de ce dernier par sa perce plus grosse et sa sonorité plus douce et plus ronde. C'est le tuba ténor



**Photo 7: l'euphonium** (téléchargée sur le site de l'Uff)

- **Le saxhorn** : petit tuba développé par Adolphe sax au sein d'une famille de sept instruments dont les plus aigus sont appelés bugles, et les trois autres, saxhorn basse ou tuba, bombardon et tuba contrebasse



**Photo 8 : Le saxhorn** (téléchargée sur internet)

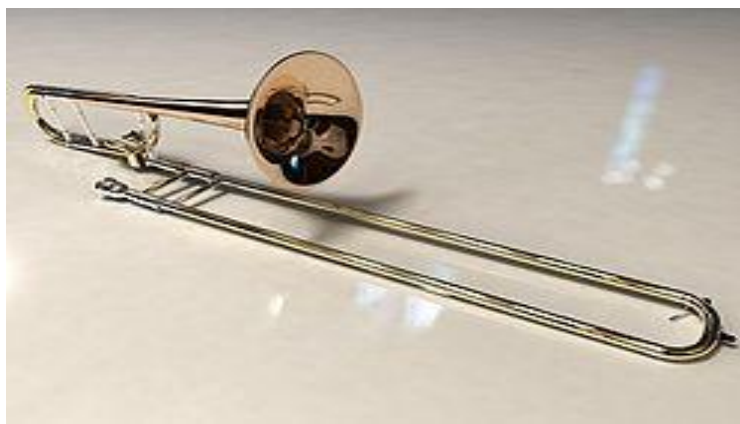
- **Le Soubassophone** : instrument pouvant peser plus de 15 kg, il est apparenté au tuba-contrebasse et comporte trois ou quatre pistons. Il se porte sur l'épaule, ce qui permet de

jouer en marchant. Son pavillon est orienté de manière frontale et ses grandes dimensions contribuent à l'aspect visuel d'un défilé. C'est un instrument en Si bémol.



**Photo 9 : le sousaphone** (téléchargée sur le site de l'Uff)

- **Le trombone** : instrument à coulisse télescopique, voire à pistons, son tube cylindrique lui donne un son brillant



**Photo 10 : le trombone** (téléchargée sur internet)

- **La Trompette** : c'est un instrument très ancien dont la Bible et le Coran ont parlé. La trompette actuelle la plus courante est un instrument soprano en sib

**Tuba** : sous famille des cuivres dont l'origine remonte au turbacurva de l'époque romaine. On le retrouve dans toutes les fanfares et avec, selon les régions et les répertoires, une forme et une tonalité de préférence (tuba en Mib dans les pays anglo-saxons, petit bugle sopranino en Mib dans les bandas musicales italiennes, etc.) quelques tubas : bugle, contretuba, euphonium ; soubassophone, hélicon, tuba contrebasse....



**Photo 11 : le tuba** ( téléchargée sur internet)

❖ **Les Bois :**

Ils sont de la famille des instruments à vent mais n'utilisent pas d'embouchure comme les cuivres. Ils utilisent plutôt de l'anche.

- **Le saxophone** : qu'il soit alto, baryton, soprano ou ténor, l'instrument inventé par Adolphe Sax en Belgique, en 1846, fait partie de la famille des bois et non des cuivres en raison de son anche (pas d'embouchure). Cet instrument a d'ailleurs été inventé car il était capable de remplacer le violoncelle dans la fanfare, instrument difficilement déplaçable



**Photo 12 : le saxophone ténor** ( téléchargée sur le site de l'Uff)

- **Flûte traversière** : elle était au départ en bois. Le terme de la flûte traversière est lié à la position de jeu de l'instrument par rapport à la bouche du flûtiste car, elle traverse la bouche.



**Photo 13 : la flûte** (téléchargée sur internet)

- **La clarinette** : Elle possède plusieurs clés et trous et nécessite une anche avant d'être jouée



**Photo 14: la clarinette** (téléchargée sur internet)

#### ❖ Les Percussions

- **La grosse caisse** : elle est très utilisée dans les fanfares. Frappée à la main avec une mailloche appelé cigogne, le diamètre du fût peut aller de 26 à 40 pouces, notamment pour les grosses caisses de l'harmonie.



**Photo 15 : la grosse caisse** (téléchargée sur internet)

- **La caisse claire** : composée d'un fût et de deux peaux (de frappe et de résonnance), son diamètre varie entre 10 et 14 pouces et sa profondeur entre 3 et 8 pouces.



**Photo 16 : la caisse claire** (téléchargée sur internet)

- **La cymbale** : instrument de la famille des percussions idiophones, ce disque de métal est utilisé dans les fanfares soit en tapant deux cymbales l'une contre l'autre, soit en frappant avec une baguette une cymbale.



**Photo 17: la cymbale** (téléchargée sur internet)

La fanfare n'est pas un genre replié sur lui-même. D'autres instruments comme accordéons, basses ; clarinettes ; congas, cornemuses, hautbois, violons, etc. y interviennent.

### 1.1.7.3. Historique de la musique de fanfare

Tout a commencé par la musique militaire dont les plus anciennes, comme celle de l'empire ottoman, sont attestées dès le XI<sup>e</sup> siècle. Mais des écrits confirment qu'il existait des musiques similaires dans les armées de grands peuples de l'Antiquité, que ce soit en Grèce, à Rome ou dans les pays de l'Asie. Dès l'Antiquité, les soldats utilisaient différentes versions de la trompette (les trompettes de Jéricho évoquées dans la Bible ; les tubas ou buccina des Romains, les salpins des Grecs). Les premiers témoignages de musique militaire font référence à des instruments de musique comme les trompettes ou le tambour qui servaient à donner ou transmettre des ordres. On parlait alors d'instruments d'ordonnance. Ces instruments à vent

sont sans mécanismes ou systèmes (clefs, pistons). Pour leur faire produire des sons naturels, les musiciens se servaient de leurs lèvres.

Sous les règnes de Louis XIV au XVIIIe siècle, on a assisté la création des premiers orchestres militaires constitués d'instruments à cordes auxquels étaient ajoutés quelques bois comme la flûte et le hautbois. Les compositeurs tels que Lully et Couperin écrivaient des marches interprétées par ces orchestres militaires. Au siècle suivant, on assista à une grande évolution avec la décision de trouver des instruments qui peuvent pallier **au manque de puissance des cordes** quand les orchestres jouent en plein air. Successivement, le trombone, le cor, la clarinette et les percussions étaient venus enrichir une palette instrumentale qui va désormais permettre l'éclosion de nombreuses **musiques de parade et de cérémonies**.

En 1808, en Allemagne des Liedertafel (littéralement « table à chansons ») réunissaient autour de Zelter, directeur de chant de l'Académie de Berlin, des chanteurs amateurs. Le succès de cette société était tel que, dans tous les pays européens, de tels groupes sont apparus à partir de 1818. En France, si les configurations instrumentales préexistaient, la consécration des fanfares est indissociable du mouvement des orphéons né de l'initiative du compositeur, pédagogue et philanthrope français **Guillaume Louis Bocquillon** aléas **Wilhem**(1781-1842) qui s'était inspiré de l'expérience allemande. Véritable projet de démocratisation culturelle, il s'agissait d'un mouvement festif et musical fortement ancré dans la culture populaire, dont le but était de permettre l'accès pour tous à la pratique ou à l'écoute musicale. La musique était à cette époque exclusivement réservée à la bourgeoisie et, seuls, un nombre restreint de personnes accédaient aux conservatoires. Le reste du peuple était laissé pour compte en ce qui concerne l'écoute et la pratique musicales. Wilhelm introduira progressivement des cours de chant et de solfège dans les écoles parisiennes et instaurera les premiers rassemblements publics de chanteurs. Même si le mouvement des orphéons concernait initialement les chorales, très vite **des instruments à vent et des percussions** sont venus s'y ajouter, constituant ainsi des fanfares. On parle alors des orphéons vocaux et des orphéons instrumentaux.

De nombreux facteurs d'instruments s'étaient lancés dans la modernisation des cuivres. Pour rappel, les premiers instruments à vent étaient des instruments dits à sons naturels dont les notes étaient produites par la seule modulation des lèvres sur l'embouchure, ce qui limitait forcément les notes sur les instruments car toutes les notes de l'échelle musicale ne pouvaient pas être reproduites par ces instruments. Seules les harmoniques de la tonalité de l'instrument

considéré étaient produites. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'invention des tubas additionnels a permis de corriger, en partie, cette défaillance des instruments d'ordonnance mais sans obtenir pour autant un effet totalement satisfaisant. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les artisans y ont remédié en ajoutant des pistons. Vers 1818 et simultanément, deux Allemands, Blümel et Stölzel, créèrent le premier cor chromatique. En 1826, la trompette reçut des pistons qui permettront de rajouter des notes. Il en fut de même pour les flûtes en 1847, quand un facteur Allemand, Théobald Boehm, inventa, un système de clef permettant une plus grande rapidité des doigts dans l'exécution des notes.

Les instruments inventés par le facteur Adolphe sax dès les années 1840 marquèrent une étape déterminante et répondirent de façon définitive au besoin ci-dessus mentionné. En effet, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la musique militaire souffrait d'une imperfection dans sa tessiture et dans sa force sonore : les notes graves et aigües apparaissaient faiblement par rapport aux notes médiums. A partir de 1840, le Belge Adolph Sax créa la famille des saxhorns et le saxophone qui fut breveté en 1846. On peut désormais trouver toutes les notes allant de la plus grave à la plus aigüe. Ces nouveaux instruments ont apporté une autre révolution dans la musique militaire, avec la naissance des fanfares plus dynamiques. Au départ, ces nouveaux instruments n'avaient pas reçu l'approbation de tout le monde et avaient induit des débats houleux entre les partisans du modèle ancien et celui des inconditionnels des nouveaux instruments inventés par Sax. Une confrontation fut donc organisée le 20 Avril 1845 sur le Champs de Mars à Paris, entre des orchestres conservant les cuivres traditionnels et un orchestre dirigé par Adolphe Sax utilisant ses innovations instrumentales. L'orchestre de Sax affronta des musiques d'organisations traditionnelles menées par Carafa, directeur du Gymnase musical militaire. La bande conduite par Sax bien qu'inférieur en nombre par rapport aux orchestres contre lesquels elle devrait se produire, avait montré sa supériorité dès les premiers accords. Le contraste de sa sonorité, la plénitude et l'égalité de tous ses sons l'avaient, de prime abord, emporté sur la maigreur des parties intermédiaires des autres orchestres. La supériorité des saxhorns sur les cors, leur agilité brillante dans les solos, l'homogénéité donnée à la masse par cette nouvelle famille instrumentale ; la beauté des sons graves des tubas aidés par des clarinettes basses, comparée à la sonorité terne et impuissante, aux notes incertaines et si souvent fausses des masses de cuivres traditionnels, étaient tellement fragrante que les spectateurs venus nombreux n'ont pu s'empêcher de féliciter l'orchestre de Sax par des applaudissements. Sax remporta alors la victoire sur ses concurrents.

Fort de ce succès, le Ministre de la guerre décréta, le 19 Août 1845, la réforme de la musique militaire qui fut officialisée le 10 septembre de la même année. Les nouveaux instruments de Sax équipaient désormais les fanfares militaires. En mai 1854, Adolphe Sax fut nommé facteur de la maison militaire de Sa Majesté l'Empereur et le nouveau décret de l'organisation des musiques militaires fut promulgué. Ce fut un double succès pour Sax car d'une part, ses nombreux instruments, saxhorns et saxophones étaient adoptés dans la musique réglementaire et, d'autre part, leur organisation instrumentale reposait en grand nombre sur ses idées. Une des premières musiques à suivre la nouvelle organisation est celles de la 5<sup>e</sup> Légion de la Garde nationale sous la direction de Fessy. Sax organisait également des concerts et des concours de musique militaire qui se tenaient les 30 juillet de chaque année à Paris. Théophile Gautier à ce propos écrit: « *M. Adolphe Sax continue à troubler la rue Neuve-saint-Georges par l'ouragan harmonieux de ses cuivres. Tous les dimanches, il donne des concerts exécutés par un petit orchestre de quatorze ou quinze instrumentistes* » (Jean Frollo, 1923)

C'est donc des militaires que nous sont venues les premières fanfares, avec le génie créateur de Sax à qui on doit les instruments pratiques et diversifiés. Jean Frollo en couverture du catalogue de la manufacture Adolphe sax en 1923, en honneur du célèbre facteur, écrit :

*Adolphe Sax (1814-1894) le créateur des fanfares. Ce travailleur infatigable mérite bien qu'on rappelle ses services aux jeunes générations qui ne peuvent en apprécier le prix autant que les anciens. C'est grâce à ses travaux que les instruments ont pu se démocratiser, que les jeunes gens de nos plus modestes villages peuvent s'en procurer et donner aux autres une musique agréable et saine.... Il serait injuste en l'oubliant* (Jean Frollo, 1923)

Signalons que le facteur Sax a eu des concurrents qui ont imité ses inventions sans son accord. C'est le cas du talentueux facteur Gustave -Auguste Besson qui s'était installé à Londres pour mettre au point les Saxhorns. Soucieux de garder l'exclusivité de son invention, Sax l'assigna en justice pour contrefaçon. Ayant perdu, le procès, il avait préféré délocaliser son atelier de la France en Angleterre, pour satisfaire tranquillement les nombreuses commandes que lui adressaient les amoureux du saxhorn. Les fanfares civiles en vogue dans le monde entier sont héritières des fanfares militaires. Elles sont, pour la plupart du temps fondées et encadrées par d'anciens militaires.

Notons que plusieurs auteurs ont laissé des consignes en matière de configuration des fanfares. Pour une fanfare de démonstration, Adolphe **Sax (1845)** exigeait 10 musiciens à savoir : 2 trompettistes à cylindres et 8 joueurs de saxhorns (1 soprano, 2 ténors contralto, 2 ténors, 1 baryton, 1 basse, 1 contrebasse). **Jules simons (1862-3)** pour sa part, a proposé pour la fanfare à 5 musiciens, 1 saxhorn contralto, 1 cornet à piston, 1 saxhorn ténor, 1 saxhorn baryton, 1 saxhorn basse; pour la fanfare à 8 musiciens, 2 saxhorn contraltos, 1 cornet à piston, 2 saxhorn ténors, 1 saxhorn baryton, 1 saxhorn basse, 1 saxhorn contrebasse; pour la fanfare à 10 musiciens, 1 saxhorn soprano, 2 saxhorns contraltos, 1 cornet à piston, 2 saxhorn ténors, 1 baryton, 2 saxhorns basse, 1 saxhorn contrebasse; pour la fanfare à 12 musiciens, 1 petit saxhorn soprano, 2 saxhorns contraltos, 2 cornets à piston, 2 saxhorn ténors, 2 saxhorns baryton, 2 saxhorns basse, 1 saxhorn contrebasse; pour la fanfare à 15 musiciens, 1 saxhorn soprano, 2 saxhorn contralto, 2 cornets à pistons, 2 trompettes à pistons, 1 trombone ténors à piston, 2 saxhorn ténors, 2 saxhorn baryton, 2 saxhorns basse, 1 saxhorn contrebasse en mi bémol; pour la fanfare à 21 musiciens, 1 saxhorn contrebasse en si bémol, 1 saxhorn suraigu en si bémol, 1 petit saxhorn soprano, 3 saxhorn contralto, 2 cornets à piston, 2 trompettes à pistons, 3 trombones ténors à piston en si bémol, 3 saxotrombas alto en mi bémol, 2 saxotrombas baryton en si bémol, 2 saxhorn basse, 1 saxhorn contrebasse en mi bémol, 1 saxhorn contre basse en si bémol. **M. Etesse (1873)** a imposé quant à lui pour la fanfare à 32 musiciens, 1 saxophone soprano en si bémol, 1 saxophone alto, 1 saxophone ténor, 1 baryton, 2 cornets à piston, 1 petit bugle, 4 saxhorn contralto, 4 saxhorns altos, 2 saxhorn baryton, 5 trompettes à pistons, 3 trombones en ut, 4 saxhorns basse en mi bémol, 1 saxhorn contre basse en si bémol. D'autres auteurs, ont indiqué des configurations de fanfares différentes de celles que nous voulons de citer. Notre intention est de montrer que dans les pays développés, quand on parle de fanfare, on pense plus aux instruments à vent, à la polyphonie et moins aux percussions, à la polyrythmie qui caractérise l'univers musical africain.

A la question de savoir comment la musique de fanfare est introduite au Bénin, il faut répondre ce qui suit.

Les musiciens de la première génération de fanfare que nous avons interrogés, nous ont expliqué comment les premières fanfares civiles ont été créées au Bénin. Tout a commencé avec la fanfare de la gendarmerie nationale. En quête de bras valides pour servir dans l'armée, de la gendarmerie envoyait ses éléments de village en village pour rechercher des hommes ayant le profil physique requis pour devenir gendarme. Il n'y avait donc pas de concours

d'entrée. Nous étions dans les années post indépendance. Parmi les civils choisis, on identifiait des gens qui avaient des aptitudes musicales. Ces derniers étaient encadrés en musique pour servir dans la fanfare militaire. En ce moment, c'était seulement la gendarmerie nationale basée à Porto- Novo qui disposait d'une fanfare sur toute l'étendue du territoire national.

Un jour, un évènement spécial se produisit. Des choristes des églises protestantes, poussés par la soif de la connaissance musicale, se présentèrent volontairement au camp pour devenir gendarmes afin de satisfaire leur soif de la connaissance musicale. Les gendarmes apprécièrent la démarche et les accueillirent. Ce sont ces derniers, désormais musiciens de la gendarmerie nationale, qui ramenaient les instruments à vent de la fanfare militaire à l'église et les utilisaient dans leurs chorales. Ils en profitaient pour former des instrumentistes à vent au sein de leurs chorales en se servant des instruments de la gendarmerie mis à leur disposition pour leur entraînement. C'est ainsi que des civils ont eu accès à des instruments à vent. Progressivement, des chorales s'étaient lancées dans l'achat des trompettes, des trombones et des percussions pour créer des fanfares. Les gendarmes musiciens aidèrent à la création de la première fanfare civile béninoise à Porto- novo. C'était la fanfare protestante dont étaient membres, le père fondateur de l'église du christianisme céleste, le prophète **Samuel Biléou Joseph Oschoffa** et **Nathanaël Yansounou**, figure emblématique de la musique du christianisme céleste. Ils y jouaient tous deux de la trompette. On comprend aisément l'une des raisons pour lesquelles l'église du christianisme céleste compte jusqu'à ce jour beaucoup de joueurs d'instruments à vent avec les trompettistes au premier rang.

Les autres églises, notamment les Chérubins, vont à la suite de l'église protestante se doter progressivement de fanfares d'abord à Cotonou. La première fanfare des Chérubins de cette ville est la fanfare **Imolè christ** tandis que, celle des célestes est la fanfare **St joseph**, créée dans les années 80 par feu Joseph AKANDE, trompettiste et ancien membre de la fanfare Imolè christ. Ces deux fanfares civiles et religieuses de Cotonou ont inspiré la création des fanfares dans les autres villes du pays dont Abomey- calavi. La plus ancienne fanfare de cette ville est AZIK fanfare dont la base est dans l'arrondissement de Godomey. Elle est fondée par Richard KOKOU, un tromboniste.

Les fanfares béninoises ont une particularité qui les diffère des fanfares européennes. En Europe, plusieurs auteurs ont laissé des consignes en matière d'organisation des fanfares et plusieurs compositeurs ont écrit pour des fanfares. Ces consignes sont respectées par les

fanfares en occident et mettent beaucoup l'accent sur les instruments à vent et sur la polyphonie comme nous l'avons indiqué plus haut. Les percussions ne sont pas nécessaires dans la composition d'une fanfare en occident. Le strict minimum de musiciens qu'il faut pour faire de la fanfare est 15.

Mais au Bénin, on assiste à une autre configuration de la fanfare : 1 grosse caisse, 1 caisse claire, 1 paire de cymbales, 2 trompettes, 1 trombone. L'effectif minimum est de 6 musiciens dont 3 percussionnistes et 3 joueurs d'instruments à vent. On peut ajouter d'autres joueurs d'instruments à vent et d'autres percussions traditionnelles mais la percussion de base reste invariable. Les patterns de la grosse caisse dominant la musique de fanfare au Bénin. C'est cette grosse caisse qui indique à quel moment, le soliste doit entonner ou que les autres cuivres vont prendre un refrain, et à quel moment danser. C'est également elle qui lance les cris populaires que les joueurs d'instruments à vent et les spectateurs prennent ensemble. Nous n'avons pas ici des œuvres composées exclusivement pour la fanfare encore moins des morceaux harmonisés. Généralement, les fanfares béninoises jouent en chorale monodique. Les trois percussionnistes arrivent à reproduire différents rythmes du patrimoine musical du Bénin (kaka, tchinkoumin, agbadja, massè, bourian, agbéhoun, ...) en lieu et place de cinq ou huit percussionnistes qu'il faut pour reproduire les mêmes rythmes dans les ensembles traditionnels. Les fanfares civiles béninoises mettent l'accent sur la polyrythmie et non sur la polyphonie. Les travaux de thèse de notre directeur de mémoire, le professeur Bienvenu KOUDJO nous éclairent abondamment sur les chansons et rythmes populaires que les fanfares reprennent en instrumentale.

Dès que l'on retrouve les trois percussions à savoir, la grosse caisse, la caisse claire et les cymbales, on s'attend immédiatement à de la musique de fanfare. Certes, on note la supériorité des instruments à vent dans ces formations musicales mais c'est la percussion qui domine le jeu et fait danser les populations. Ailleurs, la musique de fanfare ne sert pas nécessairement à danser. Elle est plus une musique aérienne, destinée à élever l'esprit. Au Bénin, la musique de fanfare est mixte mais à dominante rythmique plus terrestre car elle sert plus à danser qu'à élever l'esprit.

## **1.2. Cadre méthodologique**

Pour recueillir des informations auprès de nos cibles, nous avons eu recours à des outils d'investigation que sont : le questionnaire, la grille d'entretien et l'observation participante en suivant le principe de la triangulation recommandée par les méthodologues Robert K. Yin (2000,2009) et J.Hamel (1997).

Notre cible est constitué des musiciens de fanfares civiles, .des chefs de fanfares institutionnelles notamment ceux de la fanfare de l'Armée de Terre, de la fanfare de la Police Républicaine et de l'Université IRGIB Africa, des décideurs et des promoteurs culturels (personnes ressources).

Au total ,150 musiciens actifs dans le secteur ont été interrogés, 20 groupes de fanfares ont été auditionnés, 2 cadres en charges des affaires culturelles dans la Mairie ont été consultés ,10 promoteurs d'évènements culturels, 5 chefs de chœurs et 5 responsables de fanfares institutionnels résidant dans la commune d'Abomey-Calavi, nous ont accordé des séances de discussions enrichissantes.

## **Chapitre 2 : Traitement et analyse des résultats d'enquête**

Dans ce deuxième chapitre, nous avons traité et analysé les informations recueillies pour vérifier les trois hypothèses que nous avons émises. Il ressort des analyses, que la musique de fanfare contribue énormément au développement d'une ville.

### **2.1. La musique de fanfare et le développement social d'une ville**

Le social est une dimension du développement qui a préoccupé plusieurs sociologues et politologues. Pour Norbert Elias, « *les individus sont ainsi reliés les uns aux autres par des chaînes de dépendance réciproque qui s'appliquent à des formations sociales de tailles diverses* ». Pierre Bourdieu parle du *capital social* qui repose sur l'ensemble des relations sociales, qu'un individu possède et est en mesure de mobiliser pour son propre intérêt. Le politologue Robert D. Putnam s'est intéressé à une approche originale du capital social qui est, en fait, une notion très similaire à celle du lien social. Il étudie cette notion au niveau des collectivités ou de la société dans son ensemble. Pour l'auteur,

*Le capital social renvoie aux caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel. Le capital social, qui peut être simultanément un bien privé et un bien public, repose donc sur les réseaux sociaux à condition de les concevoir, non comme de simples ensembles de contacts, mais comme des vecteurs d'obligations mutuelles générateur de réciprocité<sup>21</sup>.*

Il ressort de l'analyse de la musique de fanfare qu'elle contribue au développement des liens sociaux, au développement du capital social prônés par les sociologues. Dans les pays du Nord, les fanfares sont encore appelées des sociétés de musique, dépassant ainsi le simple aspect musical. D'ailleurs, la notion de société rappelle qu'avant d'être un orchestre, les fanfares forment un groupe social. Le caractère amateur des musiciens, venus dans le groupe de façon volontaire afin de pratiquer leur loisir influence énormément la nature de ces sociétés musicales. Certes, ils viennent pour assouvir leur passion de la musique mais aussi pour faire des rencontres, tisser des liens avec des amis. Les fanfares sont présentes dans tous les arrondissements de la Commune d'Abomey-Calavi. Partout, elles sont intimement liées à la vie sociale et en ponctuent les moments forts : cérémonies, défilés, fêtes, processions religieuses, mariages, enterrement, compétitions sportives, campagnes électorales. Elles apportent la joie et font danser les populations. Ce monde artistique favorise les rencontres entre

les musiciens amateurs et professionnels, d'une part, et entre les musiciens et les populations, d'autre part, provoquant ainsi une convivialité dont la musique est le socle. Les enfants, les jeunes, les adultes accordent beaucoup d'intérêt aux fanfares et fredonnent les morceaux qu'elles exécutent et dansent aux sons de la grosse caisse. Parfois même, ce sont les populations qui choisissent des morceaux lors des manifestations. La notion de « contagion émotionnelle » développée par Peretz est ici palpable. Il n'est pas rare de trouver plusieurs fanfares sur un même évènement et elles se fusionnent parfois pour jouer dans une ambiance fraternelle.

Au-delà de ces moments forts, les fanfares participent à un brassage des groupes des populations favorisant, de ce fait, la cohésion sociale, gage de paix et de développement. La musique de fanfare développe des sociabilités selon les termes de Maurice Agathon. Pour le théoricien Maurice Agathon, la sociabilité est « *l'aptitude générale d'une population à vivre intensément les relations publiques* » et plus spécifiquement « *l'aptitude spéciale à vivre en groupe et à consolider les groupes par la constitution d'associations volontaires* »<sup>22</sup>.

Comme indiqué plus haut, l'UNESCO et le Conseil International de la Musique ont organisé en 1953 une conférence sur la pratique musicale amateur. Les participants à cette conférence ont reconnu que la musique populaire, les orphéons instrumentaux comme vocaux, jouent un rôle de **cohésion sociale**.

En plus de cette contribution remarquable de la musique de fanfare au développement social, il faut souligner aussi son impact sur le plan intellectuel. Les recherches neuroscientifiques nous révèlent que la pratique musicale a des avantages cognitifs. En effet, il existe un rapport entre la musique et la cognition. Depuis 1997, les neurosciences cognitives de la musique ont accumulé des évidences scientifiques, qui conduisent à repenser entièrement la fonction de la musique. Des résultats de recherche ont démontré que l'être humain est musical et ceci plusieurs mois avant sa naissance. Il reste musical jusqu'à la fin de sa vie. Les études neuroscientifiques convergent vers les conclusions des travaux ethnomusicologiques, comme celui de John Blacking (1997) qui démontre l'importance des activités musicales dans les groupes sociaux.

En effet, on ne connaît pas de société humaine, ni de période de l'histoire où les formes de pratiques musicales n'auraient pas existé ou auraient disparu. Les flûtes récemment découvertes en Slovénie et en Allemagne, qui ont été datées de 40 à 60.000 ans avant notre ère et dont les

trous sont espacés de façon très précise, pour produire des intervalles musicaux qui correspondent au système musical occidental actuel, révèlent bien que l'homme de Néandertal était musicien. Isabelle Peretz a affirmé que le cerveau humain a des aires exclusivement dédiées au traitement de la musique et désigne cette partie « **le cerveau musical** ».

Certains chercheurs croient qu'il existe une douzaine de ces régions. Il aurait alors des régions pour l'harmonie, la polyphonie, le rythme, la mélodie....L'auteur affirme que la musique, comme le langage est le fruit de nos neurones et que la musique est présente dans toutes les civilisations. Elle conclut en disant que, même s'il existe des prédispositions génétiques pour la musique, **la pratique musicale suffit à modifier le fonctionnement du cerveau normal**. L'auteur soutient également que la musique permet une cohésion sociale beaucoup plus large que le langage car elle ne communique pas d'informations de A à B mais fusionne A et B en facilitant la confiance. Elle (la musique) apaise aussi et donc tend à la cohésion sociale liée au phénomène de la « *contagion émotionnelle* ». Pour Isabelle, cette dimension émotionnelle de la musique justifie sa pratique et son omniprésence dans toutes les sociétés humaines. La pratique musicale fait intervenir les deux hémisphères. Aux dires de Mireille Besson, « *le rythme et les règles de l'harmonie ou du contrepoint sollicitent des zones de l'hémisphère gauche souvent attribuées au langage, en particulier à la syntaxe. Mais le timbre de l'instrument stimulerait plutôt l'hémisphère droit* ». Richard Delrieu abonde dans le même sens lorsqu'il écrit :

*Une activité humaine harmonieuse, surtout aussi complexe que la pratique musicale, ne peut se faire sans une participation, une collaboration des deux hémisphères. On note ici un aller/retour inter hémisphérique continu, gage de réussite de l'apprentissage, car les ressources des deux hémisphères sont largement sollicitées.*

Christian Drapeau souligne quant à lui, que l'écoute musicale sollicite aussi les neurones et affirme :

*Lorsque nous écoutons une chanson, l'hémisphère gauche entend et analyse les paroles, le sens des phrases, la syntaxe et la signification du message tandis que l'hémisphère droit s'attarde au rythme de la musique et des mots, aux rimes, à la poésie, aux images suscités et à la mélodie.*

D'autres auteurs nous apportent plus de précision sur l'impact de la pratique musicale sur le cerveau. C'est le cas du professeur Schneider de l'Université de Heidelberg en Allemagne. Ce dernier a mené une étude qui lui a permis de démontrer que, les cerveaux des musiciens professionnels étaient plus volumineux et plus réceptifs que ceux des non musiciens ; les amateurs se situant à un niveau intermédiaire. Il a pour cela analysé par Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), la taille et l'activité du cortex auditif de trente-sept personnes. Ainsi, les musiciens professionnels auraient une activité 102% plus forte dans cette zone du cerveau que les non musiciens. Ce chiffre atteint 37% entre les musiciens amateurs et les non musiciens. Les musiciens ont 130% de matière grise en plus que les non musiciens. Le neurologue olivier Sacks confirme les faits dans son livre *Musicophilia* et s'exprime ainsi :

*Les anatomistes seraient bien en peine d'identifier le cerveau d'un artiste plasticien, d'un écrivain ou d'un mathématicien mais ils reconnaîtraient le cerveau d'un musicien professionnel sans la moindre hésitation. Leurs corps calleux (importante commissure qui relie les deux hémisphères) est plus développé, constate t-il et les volumes de matières grises sont plus importantes dans les aires corticales motrices, auditives et visiospatiales aussi bien que dans le cervelet. S'il est difficile de déterminer précisément la part d'innée et de l'acquis de la pratique, force est de constater que les cerveaux des virtuoses sont différents de ceux de tout un chacun. L'exposition régulière à la musique et, plus particulièrement encore, l'apprentissage actif d'un instrument peut être propice au développement de nombreux aires cérébrales.*

Ces données scientifiques démontrent combien la pratique musicale, même en amateur comme c'est le cas avec les fanfares, permet de développer le cerveau des musiciens et leur facilite donc d'autres apprentissages.

Au niveau de la santé, la musique de la fanfare pourrait également offrir des recours thérapeutiques pour soigner des pathologies cérébrales avérées. Elle activerait des processus mentaux et des réseaux neuronaux qui sont au cœur du fonctionnement psychologique des êtres humains (Bigand et Tillmann, 2015). Elle pourrait aussi être, un moyen de ré médiation efficace pour soigner des pathologies cérébrales dégénératives telles que les maladies de parkinson ou alzheimer.

## **2.2. La musique de fanfare et le développement économique d'une ville**

La musique de fanfare joue un rôle capital dans l'animation de la vie économique locale. Pour apporter le caractère grandiose et festif aux événements, les fanfares perçoivent de cachet qui varie en fonction de la notoriété du groupe et surtout des relations sociales qui lient des musiciens des fanfares à ceux qui les sollicitent. Le cachet moyen exigible est de **20.000 FCFA** selon les déclarations des responsables de fanfares. En plus du cachet que les fanfares perçoivent avant d'aller prestier, elles collectent sur les lieux de prestation d'importantes sous que les fans leur donnent pour les encourager. Ces sous qui vont largement au-dessus du cachet. C'est ce qui explique la présence de plusieurs fanfares sur des événements sur lesquels, elles ne sont pas invitées.

A la fin de la prestation, chaque musicien retourne avec une enveloppe qui varie selon l'ancienneté et l'effort qu'il a fourni au cours de la prestation. La floraison des fanfares dans la commune indique que c'est un secteur à impact économique. Pour raison de secret professionnel, les acteurs n'ont pas voulu nous dire avec exactitude leur recette par sortie. Certains musiciens, nous ont quand même affirmé, qu'ils font des recettes allant parfois jusqu'à des centaines de mille en une journée. Il faut remarquer que si ce n'était pas intéressant, financièrement parlant, il n'aurait pas tant d'engouement pour cette discipline artistique. Et pour avoir été membre de plusieurs de ces ensembles à vent, nous confirmons que le secteur est porteur.

Au moment où nous jouions dans les fanfares déambulatoires, nous gagnions jusqu'à 15.000fca par semaine alors que nous étions un simple musicien. Les responsables gagnaient souvent le double de ce montant. Nous avons connu des gens avant notre initiation à la trompette qui continuent de jouer à la fanfare les week-ends pour arrondir leur fin de mois.

Il apparaît clairement que la fanfare est une entreprise qui emploie plusieurs personnes. Dans notre contexte de sous-développement où le problème d'emploi se pose avec acuité, beaucoup de jeunes musiciens font recours à la fanfare pour pouvoir supporter diverses charges (loyer, carburant, habillement, contribution scolaire, achat de matériels...). Comme la musique de fanfare n'exige pas un grand niveau musical, les gens s'y lancent facilement.

Remarquons que l'argent gagné par un musicien de fanfare est investi dans d'autres secteurs économiques sur le territoire. La fanfare contribue ainsi à l'alimentation dutissu économique

local. Il s'agit par exemple de la confection des uniformes, de la carburation ou des frais de transport, d'achat d'instruments ou réparation d'instruments, etc. Les artisans membres des fanfares passent par les animations pour gagner des marchés propres à leurs domaines d'activités. C'est le cas des maçons, des plombiers, des vitriers, des électriciens, des carreleurs qui trouvent des marchés après avoir fait danser des gens et développé des sociabilités. Il n'est pas rare de constater qu'au nom du lien de solidarité qui prévaut dans une fanfare, les artisans s'invitent mutuellement sur les marchés professionnels. Les fanfares contribuent donc indubitablement à l'économie locale. Le secteur étant informel, les statistiques officielles n'en tiennent pas compte c'est pourquoi son apport économique n'est pas visible. Avec les fanfares, on pourrait réduire le taux de chômage. Dans la Commune d'Abomey-Calavi, plus de **350 personnes** sont employées par les fanfares.

### **2.3. La musique de fanfare et le développement culturel et touristique d'une ville**

Au plan culturel, les fanfares assurent la sauvegarde et la promotion du répertoire chansonnier national ainsi que des rythmes endogènes du territoire national. Elles exécutent presque tous les rythmes du pays : agbéhoun, tchinkoumin, massè, kaka, etc. Les morceaux qu'elles présentent sont des reprises instrumentales des chants en vogue et des chansons tirées du folklore national. L'exécution de ces morceaux du répertoire chansonnier du pays est caractérisée par l'utilisation dominante de la monodie et de la polyrythmie. L'harmonie est moins pratiquée par les fanfares rencontrées. On trouve de temps en temps l'apport des instruments traditionnels dans les fanfares. Elles font donc la promotion des œuvres d'artistes musiciens de leur temps dont les compositions sont appréciées par les populations : Rico's Campos ; les H<sub>2</sub>O Assouka, Pélagie la vibreuse, etc. et les œuvres populaires, tombées dans le domaine public sont aussi exploitées par les fanfares.

La fanfare constitue indéniablement un modèle socio-culturel, le culturel n'étant pas séparé du social. Pour l'historien culturel Pascal Ory, le culturel est une expression du social<sup>11</sup>. Les musiciens de fanfare, tout en se constituant en groupe social, développent des relations d'ordre culturel. Alain Corbain, chantre de l'histoire des sensibilités, développe avec les cloches un exemple qui peut éclairer notre assertion. Il montre dans son ouvrage, l'attachement de la communauté à ses cloches qui rythment la vie sociale. Les cloches sont considérées comme un marqueur de l'identité communautaire. L'auteur n'hésite pas à évoquer l'émotion ressentie par la population à l'écoute de la sonorité des cloches<sup>12</sup>. Comme les cloches, les

fanfares participent à l'identité sonore et symbolique de la communauté. Elles participent à la constitution du paysage sonore comme l'a défini Robert Murray Schafer dans ses travaux<sup>13</sup>.

Au plan touristique, les voyages hors de la commune permettent aux musiciens de découvrir d'autres localités du pays et leurs richesses touristiques. Du retour des voyages, les musiciens de la fanfare partagent leurs expériences de découvertes avec leurs parents et amis. La curiosité pousse certains parmi ces derniers à voyager eux-mêmes pour découvrir les merveilles d'autres localités du pays. Les fanfares étrangères, à la recherche des sonorités africaines, descendent au Bénin pour collaborer avec des fanfares béninoises.

Une organisation sérieuse autour des fanfares de la Commune permettra de les mettre au service de développement de la Commune. Voilà pourquoi nous avons pensé au projet de création d'un championnat de musique de fanfare dans la Commune d'Abomey-Calavi.

## **2.4. Les problèmes rencontrés par les fanfares**

Les fanfares rencontrées lors de nos enquêtes sont confrontées à des difficultés qu'il faut souligner et chercher à résoudre pour faciliter la contribution de ce secteur d'activité au développement de la ville.

### **2.4.1. Des problèmes techniques**

Les musiciens de la fanfare interrogés et écoutés, affichent plusieurs difficultés techniques :

- connaissance limitée des gammes ( do et sol majeurs sont utilisées sur les douze qui existent ),
- difficultés de jouer dans le registre de l'aigu,
- difficultés de gestion de la respiration,
- problème de posture,
- difficultés de respect des nuances,
- difficultés de justesse des notes,
- difficultés de s'exprimer dans le jargon musical (non maîtrise de la théorie musicale),
- difficultés de lecture et d'exploitation de partitions,
- difficultés d'harmonisation des morceaux (usage dominant de la monodie),

---

13. Robert Murray Schafer, 1979, 388p

- difficultés de transcription des morceaux,
- effectif très réduit par rapport aux normes internationales,
- manque de créativité et manque de répétitions,
- manque de programme de formation,
- usage d'instruments vétustes, etc.

#### **2.4.2. Des problèmes organisationnels**

Les fanfares de la Commune d'Abomey-Calavi comme celles des autres Communes du Bénin sont très peu organisées. Sur les 45 fanfares actives que nous avons recensées dans la Commune, aucune d'elles ne dispose d'un statut juridique. Les bonnes pratiques associatives leur font défaut du fait même qu'elles ignorent les lois qui régissent la vie associative en République du Bénin. Quelques groupes seulement ont des règlements et statuts inadaptés aux réalités actuelles. Une actualisation de ces textes conformément aux normes en vigueur s'impose. Des problèmes de retards aux prestations, des problèmes d'uniformisation des cachets, des problèmes de répartition de cachets, des problèmes de concurrences déloyales, entre autres, sont fragnants. Ces problèmes ne sont pas de nature à consolider les groupes et à les faire durer dans le temps. Les groupes occasionnels se créent tous azimuts.

Au niveau administratif, on remarque que ni les rapports d'activités, ni les comptes-rendus de réunions, ni la comptabilité ne sont disponibles dans la grande majorité des groupes. Les groupes sont donc sans mémoires, sans traces écrites. Tout se fait oralement et s'envole comme les sons non fixés. Dans ces conditions, l'Administration communale, ne peut pas prendre au sérieux le secteur.

Il faut noter aussi l'absence d'une organisation faîtière pouvant centrer le jeu et mettre de l'ordre dans le secteur. Il a eu au niveau national, des tentatives qui n'ont malheureusement pas abouti pour diverses raisons. Du fait de ce manque d'organisation, le secteur a du mal à se faire accompagner par les structures étatiques, les sponsors privés et les mécènes.

Avouons que tous les acteurs sont préoccupés par la situation et souhaitent une réelle structuration du secteur mais ne savent pas comment s'y prendre.

### **2.4.3. Absence d'évènements consacrés aux fanfares dans la commune**

Rappelons que dans tous les grands pays tels que la France, l'Italie, la Hollande, les festivals et les concours de fanfares se multiplient chaque année dans les communes, voire dans les arrondissements. Adolph Sax, le facteur qui a révolutionné la fanfare, organisait toutes les semaines des concours, des animations un peu partout.

Dans la commune d'Abomey-Calavi, nous n'avons eu aucune information relative à un évènement qui soit exclusivement consacré à la musique de fanfare malgré le nombre impressionnant de musiciens de fanfare et de groupe de fanfares qui vivent sur ce territoire. Or, la croissance actuelle des évènements et festivals est un phénomène remarqué dans le monde entier. Les villes ont de plus en plus recours à l'utilisation des évènements culturels pour améliorer leur image, stimuler le développement urbain et attirer des visiteurs et des investisseurs.

Dans la ville d'Abomey- Calavi, des évènements de musiques sont organisés çà et là, mais seulement quelques-uns peuvent être considérés comme des festivals. Ab'artsDjaka festival initié par le Groupement des Artistes de la Commune d'Abomey-Calavi (GACAC) depuis 2010 se déroule les 28,29 et 30 décembre de chaque année avec comme offre artistique, des concerts de groupes de musique traditionnelle, puis des playback des artistes en herbe.

Le Festival itinérant Talents Purs se déroule pendant les vacances en vue de détecter des talents en herbe dans le domaine de la musique et de la danse.

Si on s'en tient à la définition de Luc Bénitopour qui le festival est « *une forme de fête unique, une célébration publique d'un genre artistique dans un espace de temps réduit* » (Les festivals en France,2001), on peut conclure aisément que dans la Commune d'Abomey- Calavi, il n'y a pas un festival de fanfares.

### **Chapitre3 : Présentation du projet professionnel**

Pour apporter des solutions à ces différents problèmes qui minent le secteur de la fanfare, nous avons élaboré un projet de **championnat de fanfares dans la commune d'Abomey- calavi**. Il s'agit d'un festival-concours exclusivement consacré à la musique de fanfare. Nous avons choisi ce genre d'évènement pour susciter la créativité, la curiosité, la recherche au niveau des musiciens en ce sens qu'ils auront à jouer des morceaux transcrits et harmonisés dont ils recevront seulement les partitions.

#### **3.1. Objectifs et résultats du championnat**

##### **3.1.1. Objectif global**

Faire de la musique de fanfare un véritable levier de développement social, économique et culturel dans la commune d'Abomey- Calavi.

##### **3.1.2. Objectifs spécifiques**

- Doter, à partir de 2021, la Commune d'Abomey-Calavi d'un évènement de fanfares qui va accueillir annuellement des fanfares de divers horizons dans un esprit de compétition
- Travailler à structurer, d'ici 2022, les fanfares béninoises avec une organisation faîtière nationale dynamique qui a des bureaux départementaux et communaux
- Renforcer annuellement, les capacités musicales et administratives des groupes en vue de leur professionnalisation et de leur promotion à l'international.

##### **3.1.3. Les résultats attendus**

- Les fanfares de la Commune d'Abomey-Calavi et celles des autres Communes du Bénin, bénéficient d'un évènement suscitant à leur niveau la créativité, le professionnalisme
- Le Bénin dispose d'une organisation faîtière officielle « Union des Fanfares du Bénin », dynamique qui collabore avec ses homologues d'autres pays du monde
- Les fanfares béninoises participent à des festivals et concours de fanfare à l'international

#### **3.2. Principales activités**

##### **3.2.1. Volet intellectuel**

Il sera organisé à chaque édition, des conférences-débats sur des thèmes montrant l'importance de la musique de fanfare pour le développement des villes. Ces conférences qui vont recevoir

comme cibles, les autorités locales, communales, des cadres du ministère de la culture, du ministère de la jeunesse et des loirs, du ministère de l'éducation, du ministère de l'emploi, des acteurs culturels, des musiciens de la fanfare, des partenaires au développement, des sponsors et mécènes, seront animés par des scientifiques et des professionnels de la fanfare ( directeurs de festivals, tourneurs, managers, président d'association etc)

Le thème de la première édition est intitulé comme suit :« **Les fanfares au Bénin, un patrimoine musical inexploité. Quelles actions mener pour sa valorisation ?** ».

### **3.2.2. Les rencontres professionnelles**

Les acteurs du secteur de la fanfare vont se voir pour réfléchir sur les maux qui minent leur corporation afin de prendre par eux-mêmes des décisions pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous mettrons à leur disposition, des moniteurs qui vont les accompagner. Ils partageront diverses expériences et s'enrichiront mutuellement.

### **3.2.3. Les masters class**

Des formations techniques et théoriques seront organisées par modules aux fins de renforcer les capacités des musiciens. Elles seront ouvertes à un grand nombre de pratiquants d'instrument à vent et seront animées par des diplômés de l'INMAAC et des experts internationaux en présentiel et en visioconférence.

Les fanfares présélectionnées pour les compétitions seront également encadrés par des chefs d'ensembles à vent. Des vidéos de festivals et de championnat de fanfares d'ailleurs seront projetées pour amener les festivaliers à voir ce qui se passe ailleurs afin de s'en inspirer. Nous avons eu déjà des accords dans ce sens.

### **3.2.4. Les animations des rues et des lieux publics**

Les grandes rues et des lieux publics de la ville vibreront aux sons des fanfares. Nous envisageons au moins 20 fanfares, soit environ 150 musiciens pour cette animation.

### **3.2.5. Les compétitions de fanfares**

Chaque année, des groupes de fanfares des neuf arrondissements de la commune vont discuter trois grands prix. Pour cela, nous organiserons chaque week-end, une audition des fanfares dans un arrondissement, en vue de choisir les trois meilleures fanfares. Au bout de neuf

semaines, nous aurons choisi vingt-sept fanfares, qui vont discuter les trois prix posés. Dans chaque arrondissement, nous ferons en sorte que la présélection se déroule comme un événement de taille qui draine du monde. A ce niveau, chaque fanfare aura 30 mn pour démontrer ses capacités musicales, sa performance devant un jury et des spectateurs. Ceci permettra à la population de découvrir les talents de leur localité et savoir quel groupe solliciter en cas de besoin. Les fanfares avant d'animer, vont se présenter et indiquer leur siège. Après cette phase, les vingt-sept fanfares présélectionnées, plancheront devant leurs fans, des autorités et des spectateurs venus des neuf arrondissements et d'ailleurs.

Chacune d'elle aura à interpréter un morceau imposé d'une durée maximum de 15 mn et disposera de 35mn pour présenter un tableau de son choix. L'esprit de créativité par des ajouts d'instruments, le développement de la polyphonie, ou tout autre apport constructif sera fortement apprécié par les jurys. La justesse des notes, l'exécution des rythmes, les articulations, les ornements mélodiques, la gestion de la scène et l'appréciation du public sont les critères suivant lesquels, le jury va délibérer. Chaque critère est noté sur 5.

Les prix prévus pour la première édition se présentent comme suit :

1<sup>er</sup> prix : **trophée + attestations + 100.000**

2<sup>e</sup> prix : **trophée+ attestations + 75.000**

3<sup>e</sup> prix : **trophée + attestations+ 50.000**

### **3.4. Organisation pratique**

#### **3.4.1. Statut juridique de la structure organisatrice**

Le projet sera porté par notre association ALLE'STONES qui est régie par la loi 1901. Elle est enregistrée sous le n° 2012/0316/DEP-ATL-LITT/SG/SGA – Assoc du 21 juillet 2012 et parue au journal officiel du 14 Août 2015 aux pages 809 et 810. Cette forme juridique nous permet de bénéficier des subventions de l'Etat et des collectivités locales, vu que le projet vise la promotion culturelle et vise par conséquent l'intérêt général.

#### **3.4.2. Commissions et attributions**

On aura au total, une équipe permanente composée du coordonnateur, de la directrice administrative et financière et du directeur artistique qui seront renforcés par des occasionnels et des bénévoles. Sept commissions seront mises en place pour gérer au mieux le championnat.

➤ **Commission coordination et planning**

Le bon déroulement du championnat nous impose une organisation irréprochable. Pour cette raison, la coordination s'occupera de l'établissement et du pilotage du budget, de la recherche de financements publics et privés. Elle veillera au respect des plannings, au fonctionnement des autres commissions et à la gestion des imprévus. Le coordonnateur préside cette commission

➤ **Commission Administration et finances**

Cette commission se chargera de la gestion des courriers, de la rédaction des contrats, du suivi des dépenses engagées, des paiements des artistes, des techniciens et autres prestataires ainsi que des salaires du personnel permanent. La directrice administrative et financière est la première responsable de cette commission

➤ **Commission technique et logistique**

La gestion du matériel de son, de lumière, les instruments, les régisseurs, l'accueil du public et des artistes est à la charge de cette commission. Nous allons sous-traiter avec une structure compétente

➤ **Commission transport, hébergement et restauration**

Cette commission veillera à ce que le transport des artistes, des invités et des bénévoles du championnat se déroule normalement. Elle veillera également à leur restauration et à leur éventuel hébergement. Nous négocierons avec une structure compétente.

➤ **Direction artistique**

L'audition des groupes de fanfare, le choix des morceaux obligatoires, la constitution du jury, l'ordre de passage et l'organisation des sélections sont à la charge de cette commission. Le directeur artistique assume la coordination de cette commission.

➤ **Commission sécurité**

Cette commission s'occupera de la sécurité des lieux et de la surveillance du matériel de spectacle. Elle travaillera en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.

### **3.4.3. Communication**

La communication est une étape clé pour assurer la promotion et la couverture médiatique d'un évènement. Cette commission qui va réunir des spécialistes en la matière, travaillera à ce que le championnat bénéficie d'une communication sans faille. A cet effet, des stratégies ont été retenues.

Afin d'attirer beaucoup de sponsors et partenaires autour de l'évènement, nous avons mis sur pieds un plan de communication qui comporte deux volets. Le premier se déroulera sur les lieux des sélections et le second sur les supports de communications conventionnels à savoir la communication print, la communication digitale et les relations publiques. Par communication print, il faut entendre l'impression des affiches, des flyers, publicité et couverture du championnat dans les magazines, la rédaction de dossier de presse. La communication digitale prend en compte la création de site internet, d'e.mailing, de newsletters et d'animations des réseaux sociaux tandis que les relations publiques permettent de mettre en place des partenariats avec la presse, les sponsors et les mécènes.

Comme indiqué plus haut, les sélections se feront dans les neuf arrondissements que compte la Commune d'Abomey-Calavi. Dans chaque arrondissement, un espace approprié sera identifié et aménagé pour accueillir la sélection. Sur cet espace, nous installerons une buvette pour vendre des boissons aux spectateurs et des stands de nos sponsors et partenaires pour leur donner de la visibilité et leur permettre de vendre leurs produits. Ils auront donc l'occasion de se faire connaître durant neuf semaines, dans les neuf arrondissements de la commune : une aubaine pour eux. Au cours des animations, les présentateurs citeront les sponsors et partenaires.

Deux heures avant les sélections, des fanfares animeront les rues, les administrations, les commerces, les maisons pour drainer du monde vers le lieu des sélections. Des flyers portant la marque de chaque sponsor et partenaire seront distribués.

Un mois avant le lancement du championnat, les affiches, les spots, les flyers portant l'effigie des sponsors et partenaires inonderont abondamment les circuits professionnels de communication et tous les coins des arrondissements.

#### 3.4.4. Sponsors et partenaires

Les potentiels sponsors et partenaires que nous pressentons sont entre autres : Le Ministère du Tourisme de la Culture et des Arts à travers le Fonds des Arts et de la Culture et la Direction des Arts et du Livre, Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, des sociétés de l'Etat, des Sociétés privées, les représentations diplomatiques au Bénin, l'UNESCO, La Francophonie, la Préfecture d'Allada, la Mairie d'Abomey-Calavi, l'INMAAC, les députés de la 6<sup>e</sup> circonscription électorale et autres leaders politiques, des mécènes.

Des correspondances adaptées aux centres d'intérêts et au canevas de chacun d'eux seront rédigées et envoyées au moins cinq mois à l'avance pour pouvoir mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation du projet.

#### 3.4.5 Chronogramme des activités, lancement de la communication et des sélections

Notre chronogramme se présente comme suit :

| Période              | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier 2022         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction et distribution des demandes de financement</li><li>• Identification des partenaires techniques</li></ul>                                                                                                                                              |
| Mars- Septembre2022  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des correspondances et mobilisation des ressources</li><li>• Appel à candidature aux fanfares</li><li>• Identification des lieux de compétitions</li><li>• Encadrement des fanfares présélectionnées</li><li>• Diverses rencontres préparatoires</li></ul> |
| Octobre-Novembre2022 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Communication sur l'évènement</li><li>• Lancement officiel</li><li>• Déroulement des activités</li></ul>                                                                                                                                                         |
| Décembre 2022        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction et envoi du rapport aux différents partenaires</li></ul>                                                                                                                                                                                               |

### 3.4.6. Des prémices de mise en œuvre du projet

Nous avons déjà entamé plusieurs démarches allant dans le sens de l'atteinte des objectifs du projet. D'abord, nous avons négocié et obtenu un accord de partenariat avec l'Union des Fanfares de France. Pour leur montrer le niveau des fanfares béninoises, nous avons initié l'évènement « Révélation des Fanfares béninoises » qui s'est déroulé le 10 Janvier 2021 à la Place GOHO à Abomey. Voici ci-dessous, quelques photos illustratives.



**Photo 18 :Carnaval de fanfare dans la ville d' Abomey**



**Photo 19 : Animation de fanfare à la place Goho**



**Photo 20 : Animation de fanfare sur la tombe du fondateur de fanfare à Abomey**

Nous avons ensuite créé un forum WhatsApp intitulé « Valorisons la fanfare » qui regroupe plus de 100 responsables de fanfares du Bénin. Sur cette plateforme, nous discutons des questions liées à la structuration du secteur. Ainsi, le 1<sup>er</sup> février 2021, nous sommes allés en Assemblée Générale Constitutive de l'Union des fanfares du Bénin. Cette organisation faitière est en cours d'officilisation.

Des structures décentralisées au niveau communal sont déjà installées. C'est le cas de la Fédération des fanfares de Calavi, de Bohicon, d'Abomey et de Djidja. Les responsables de ces structures décentralisées sont présentés aux Autorités communales qui ont salué l'initiative.

Photo de la présentation des responsables de fanfares de la commune d'Abomey-Calavi aux autorités communales.



**Planche 1 : Echange entre les responsables de fanfare de Calavi avec le chargé de mission du Maire**

A Bohicon, les musiciens ont bénéficié d'un master class d'une journée, le 21 Avril 2021. Le master class est animé par l'adjudant Luc DOVONOU, le commandant de la musique de la Marine nationale du Bénin. L'équipe a été reçue par le Premier Adjoint au Maire qui a demandé que nous l'aidions à mettre en place la fanfare municipale de Bohicon. Nous travaillons actuellement sur le projet.



**Planche 2: Master class avec les musiciens de fanfare de Bohicon**

Enfin, nous avons obtenu des stages de perfectionnement en ligne auprès de l'UFF.

### **3.4.7. Budget, plan de financement et plan d'exploitation**

#### **3.4.7.1. Les dépenses prévisionnelles**

| <b>Poste</b>                                                | <b>Montant</b>   |
|-------------------------------------------------------------|------------------|
| Autorisations                                               | <b>100.000</b>   |
| Nourriture et boisson                                       | <b>500.000</b>   |
| Location de salles pour les formations                      | <b>50.000</b>    |
| Location d'espace pour les sélections                       | <b>300.000</b>   |
| Location de Sonorisation et lumière                         | <b>750.000</b>   |
| Location de bâche et chaises                                | <b>600.000</b>   |
| Location de podium et décoration                            | <b>1.000.000</b> |
| Sécurité                                                    | <b>200.000</b>   |
| Communication (flyers, affiches, graphiste, spots, site...) | <b>400.000</b>   |
| Trophées et prix                                            | <b>300.000</b>   |
| Honoraires des formateurs                                   | <b>720.000</b>   |
| Honoraires des membres du jury                              | <b>300.000</b>   |
| Couverture médiatique                                       | <b>500.000</b>   |
| Charges salariales                                          | <b>450.000</b>   |
| Consommable bureautique et matériels didactiques            | <b>150.000</b>   |
| Couverture sanitaire                                        | <b>100.000</b>   |
| Camera et photo pro                                         | <b>500.000</b>   |
| Déplacement du staff et des fanfares invitées               | <b>200.000</b>   |
| <b>Total hors marge de sécurité</b>                         | <b>7.120.000</b> |
| <b>Marge de sécurité (5%)</b>                               | <b>356.000</b>   |
| <b>Total global</b>                                         | <b>7.476.000</b> |

### 3.7.1.2 Les recettes prévisionnelles

| Sources                            | Montant          |
|------------------------------------|------------------|
| Auto- financement                  | 476.000          |
| Subventions publiques              | 3.000.000        |
| Sponsoring d'entreprises privées   | 1.600.000        |
| Billetterie et ventes de boissons  | 350.000          |
| Parrainage                         | 450.000          |
| Mécénat de compétences             | 800.000          |
| Mécénat en nature                  | 200.000          |
| Mécénat financier                  | 250.000          |
| Inscription et frais de formations | 350.000          |
| <b>Total global</b>                | <b>7.476.000</b> |

### 3.7.1.3. Plan d'exploitation prévisionnelle

| Année                        | Dépenses         | Recettes         | Bénéfices      |
|------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>1<sup>ère</sup> année</b> | <b>7.476.000</b> | <b>7.676.000</b> | <b>200.000</b> |
| <b>2<sup>e</sup> année</b>   | <b>7.976.000</b> | <b>8.476.000</b> | <b>500.000</b> |
| <b>3<sup>e</sup> année</b>   | <b>8.526.000</b> | <b>9.226.000</b> | <b>700.000</b> |

## Conclusion

Il ressort de notre travail que la musique de fanfare contribue au développement social, économique, culturel, touristique d'une ville. Au plan social, cette musique crée des liens entre les musiciens de diverses aires culturelles et de diverses catégories socioprofessionnelles d'une part et entre ces derniers et d'autres populations qui constituent leurs fans. Au plan économique, le secteur offre des emplois aux musiciens amateurs qui touchent des cachets et profitent des animations pour gagner des marchés de leur métiers d'origine. D'autres secteurs d'activités comme les boutiques de ventes d'instruments et les ateliers de couture en profitent. Culturellement parlant, cette pratique musicale assure la sauvegarde et la promotion du répertoire rythmique et chansonnier du patrimoine culturel national.

Il urge donc que les décideurs, au niveau de la Commune d'Abomey-Calavi et des autres villes du Bénin, prennent au sérieux cette musique et en tiennent compte dans leurs projets de développement.

Notre projet de championnat de fanfares est un atout majeur pour la Commune d'Abomey-Calavi, qui devrait le saisir pour promouvoir la musique de fanfare, et partant, pour amorcer la mise en application de l'article 50 de la Charte culturelle du Bénin qui dispose : **« la promotion artistique et culturelle contribue, au même titre que les autres secteurs du développement, à la création de la richesse nationale et requiert à cet égard, une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des opérateurs économiques »**

Le travail n'a pas pu élucider toutes les facettes de cette pratique musicale. D'autres chantiers de recherche sont à lancer notamment sur l'orchestration, les usages sociaux de la fanfare, la composition, l'harmonisation

## Références bibliographiques

### Les ouvrages

- Etesse E.(1873), *Traité théorique et pratique d'instrumentation pour harmonies et fanfares*, Paris, édition Gourmas, 120.p
- Girard L.(1867), *La théorie à l'usage des chefs et directeurs de musique d'harmonie et de fanfares*, Paris, éditions Gautrot aîné ,Paris, 212 p.
- Jean-Noël **Bigotti**, (2008), *Le guide des fanfares*, IRMA, centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles, 334 p.
- Véronique **Flanet**, (2015), *La belle histoire des fanfares des Beaux-arts, 1948-1968*, Paris, édition l'Harmattan, 80 p.

### Les Mémoires et thèses

- Bienvenu **Koudjo** (1989), *La chanson populaire dans les cultures Fon et Goun du Bénin : aspects sémiotiques et sociologiques*, université de Paris XII, tome 1, 500 pages
- Cécile **Dumont** (2015), *Une fanfare dans la ville : la fanfare comme révélateur de l'espace public urbain*, ENSA Nantes, 113 p
- Dorothée **Nouveau** (2014), *Apprendre un chant en 4H par l'approche inactive*, mémoire de Bachelor, Haute école pédagogique-BEJUNE, 70 p
- Laurent **Martino** (2016), *sous le signe de la lyre : les ensembles à vent en Europe, des années 1940 aux années 1980, une culture transnationale*, thèse de doctorat université de Lorraine, 504 p
- Véronique **Théine** et Benoît **Dupont** (2012), *La musique et le développement des facultés cognitives*, diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II-Musique, Haute école pédagogique vaud, 58 p

- Lucie **VEILLE** (2014), *Festival et développement des territoires : le cas du Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac*, mémoire de master à l'Université de Toulouse, 100 p

### Les articles

- Bénito **Luc** (2002), « Les festivals, entre évènement et manifestation culturelle », *Cahiers Espaces*, n°74, p.24-28
- Fabienne **Collard**, Christophe **Goethals**, Marcus **Wunderle** (2014), « Les festivals et autres évènements culturels », *Dossiers du CRISP*, n°83, p.9-115
- Isabelle **Garat** (2005), « La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale », *Annales de géographie*, n° 634, p.265-284
- Laurent **Martino** (2014), « La fanfare en européen, un exemple des relations internationales de loisirs dans la deuxième moitié du XXe siècle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* n° 4, p.15 -29

### Les textes législatifs et administratifs

- La constitution du Bénin
- La charte culturelle du Bénin
- Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)
- Le plan de développement de la commune d'Abomey –calavi nouvelle génération

### Les sites internet

- [http:// www.brassbands.fr](http://www.brassbands.fr) le site des brass bands de France, consulté le 25 Avril 2019
- <http://www.brassband.cmf-musique.org>, le site de la Confédération Musicale de France (CMF) consulté le 15 Mai 2019
- [http:// www.ebba.eu.com](http://www.ebba.eu.com), le site de l'association Européenne de Brass Band, consulté le 17 Mai 2019
- <http://www.uff.com>, le site de l'union des Fanfares de France, consulté le 6 septembre 2019

## Table des matières

|                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sommaire .....                                                                            | I   |
| Dédicace .....                                                                            | II  |
| In memorium .....                                                                         | III |
| Remerciements .....                                                                       | IV  |
| Définition de sigles.....                                                                 | V   |
| Liste des photos :.....                                                                   | VI  |
| Résumé .....                                                                              | VII |
| Introduction .....                                                                        | 1   |
| Chapitre 1 <sup>er</sup> : Cadre théorique et méthodologique de la recherche.....         | 2   |
| 1.1. Contexte théorique .....                                                             | 2   |
| 1.1.1. Justification du choix du sujet.....                                               | 2   |
| 1.1.2. Revue de la littérature et état de la question.....                                | 3   |
| 1.1.3. Problématique.....                                                                 | 13  |
| 1.1.4. Objectifs de la recherche .....                                                    | 13  |
| 1.1.5. Hypothèses de la recherche .....                                                   | 14  |
| 1.1.6. Résultats attendus.....                                                            | 14  |
| 1.1.7. Clarification conceptuelle, typologie des fanfares et histoire de la fanfare ..... | 14  |
| 1.1.7.1 Clarification conceptuelle .....                                                  | 14  |
| 1.1.7.2 Typologie des fanfares .....                                                      | 15  |
| 1.1.7.3. Historique de la musique de fanfare.....                                         | 24  |
| 1.2. Cadre méthodologique .....                                                           | 31  |
| Chapitre 2 : Traitement et analyse des résultats d'enquête .....                          | 32  |
| 2.1. La musique de fanfare et le développement social d'une ville .....                   | 32  |
| 2.2. La musique de fanfare et le développement économique d'une ville .....               | 36  |
| 2.3. La musique de fanfare et le développement culturel et touristique d'une ville .....  | 37  |

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.4. Les problèmes rencontrés par les fanfares .....                                    | 38 |
| 2.4.1. Des problèmes techniques .....                                                   | 38 |
| 2.4.2. Des problèmes organisationnels .....                                             | 39 |
| 2.4.3. Absence d'évènements consacrés aux fanfares dans la commune .....                | 40 |
| Chapitre3 : Présentation du projet professionnel .....                                  | 41 |
| 3.1. Objectifs et résultats du championnat .....                                        | 41 |
| 3.1.1. Objectif global .....                                                            | 41 |
| 3.1.2. Objectifs spécifiques .....                                                      | 41 |
| 3.1.3. Les résultats attendus .....                                                     | 41 |
| 3.2. Principales activités .....                                                        | 41 |
| 3.2.1. Volet intellectuel .....                                                         | 41 |
| 3.2.2. Les rencontres professionnelles .....                                            | 42 |
| 3.2.3. Les masters class .....                                                          | 42 |
| 3.2.4. Les animations des rues et des lieux publics .....                               | 42 |
| 3.2.5. Les compétitions de fanfares .....                                               | 42 |
| 3.4. Organisation pratique .....                                                        | 43 |
| 3.4.1. Statut juridique de la structure organisatrice .....                             | 43 |
| 3.4.2. Commissions et attributions .....                                                | 43 |
| 3.4.3. Communication .....                                                              | 45 |
| 3.4.4. Sponsors et partenaires .....                                                    | 46 |
| 3.4.5 Chronogramme des activités, lancement de la communication et des sélections ..... | 46 |
| 3.4.6. Des prémices de mise en œuvre du projet .....                                    | 47 |
| 3.4.7. Budget, plan de financement et plan d'exploitation .....                         | 50 |
| 3.4.7.1. Les dépenses prévisionnelles .....                                             | 50 |
| 3.7.1.2 Les recettes prévisionnelles .....                                              | 51 |
| 3.7.1.3. Plan d'exploitation prévisionnelle .....                                       | 51 |

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Conclusion.....                   | 52 |
| Références bibliographiques ..... | 53 |